

II. Le Châtaignier dans la vallée suisse du Rhône

par René Closuit, Martigny-Ville (Valais)

TABLE DES MATIÈRES

	page
A. Motif et But des Recherches	184
B. Méthode de Travail	184
C. Caractéristiques de la Région	186
I. Relief et Roches, Géologie	186
1. La vallée inférieure du Rhône	187
2. La chaîne des Alpes Bernoises	187
3. La chaîne des Alpes Pennines	187
4. Le Haut-Valais	187
II. Le Climat	187
1. L'Insolation	188
2. Les Vents	188
3. Le Brouillard	189
4. Les Précipitations	189
5. Les Orages	190
III. La Flore	190
1. La vallée inférieure du Rhône	190
2. Le Valais intérieur	191
IV. Economie forestière	192
D. La Répartition du Châtaignier	192
I. La Répartition actuelle	192
1. Canton de Vaud	194
a) District de Vevey: 1. Les Planches, 2. Veytaux	194
b) District d'Aigle: 3. Villeneuve, 4. Aigle, 5. Ollon, 6. Bex, 7. Lavey	194
2. Canton du Valais	197
c) District de Monthey: 8. St-Gingolph, 9. Port Valais, 10. Vouvry, 11. Vionnaz, 12. Collombey, 13. Monthey, 14. Troistorrents	197
d) District de St-Maurice: 15. Massongex, 16. St-Maurice, 17. Evionnaz, 18. Vérossaz, 19. Collonges, 20. Dorénaz, 21. Vernayaz, 22. Salvan	202
e) District de Martigny: 23. Bovernier, 24. Martigny-Combe, 25. Martigny-Bourg, 26. Martigny-Ville, 27. Fully, 28. Saillon, 29. Leytron	204
f) District d'Entremont: 30. Orsières	207
g) District de Conthey: 31. Chamason	208
h) District de Sion: 32. Sion	208
i) District de Sierre: 33. Grône, 34. Montana, 35. St-Luc, 36. Miège	208
k) District de Viège: 37. Viège, 38. Visperterminen, 39. Eyholz	208
l) District de Brigue: 40. Naters, 41. Birgisch, 42. Glis, 43. Brigue	209
m) District de Rarogne-E: 44. Bitsch, 45. Mörel, 46. Filet, 47. Ried, 48. Greich, 49. Goppisberg, 50. Bettén, 51. Bister	210
II. Stations disparues	211
III. Stations douteuses	212
E. Généralités	212
I. Station et Tempérament	212
II. Considérations finales	213
F. Tables du Recensement des Châtaigniers	214
Zusammenfassung / Riassunto	218
Bibliographie	220

A. Motif et But des Recherches

Une maladie cryptogamique du châtaignier provoquée par le champignon *Endothia parasitica* (Murr.) And., le chancre du châtaignier, a pris une rapide extension dans le Tessin où elle a été observée pour la première fois en 1947. En Italie, d'où l'infection a été vraisemblablement introduite au Tessin, le châtaignier a disparu dans des régions assez étendues. Aucun foyer d'infection n'a été décelé jusqu'ici en Suisse au Nord des Alpes et dans le Valais. Par contre cette infection a pénétré dans le Sud de la France. Cette maladie pourrait s'infiltrer dans les Alpes en suivant de préférence les voies de grandes communications. Les régions les plus exposées se situent sur le parcours de la ligne du Gotthard et de la ligne du Simplon. Aussi est-il très important de bien connaître la répartition du châtaignier dans ces régions où il abonde encore, pour pouvoir exercer une surveillance sanitaire et circonscrire très rapidement un éventuel foyer.

Des caractères très visibles permettent de reconnaître facilement la maladie. Les feuilles de certains rameaux ou de branches entières commencent à flétrir et finissent par se dessécher. Les inflorescences se développent peu et subsistent en général pendant l'hiver. Lorsque la tige est infectée, le flétrissement ne se produit que lorsque le champignon occupe le pourtour du fût et étrange l'arbre. Sous l'écorce, qui éclate d'abord par déchirures longitudinales, on distingue facilement un tissu fongueux d'un jaune ocre, disposé en éventail.

Comme ce champignon apparaît non seulement sur le châtaignier, mais encore sur d'autres essences surtout de la famille des fagacées comme le chêne noir (*Quercus petraea* [Mattuschka] Lieblein) et le chêne pubescent (*Quercus pubescens* Willd.) il constitue un danger permanent et très sérieux pour ces essences.

L'institut fédéral de recherches forestières à Zurich en collaboration avec des botanistes et le service forestier a entrepris d'inscrire sur des cartes tous les points où la présence du châtaignier (en forêt, en groupes, arbres isolés, souches, troncs morts, buissons ou recrû) a été constatée. Ces cartes de distribution permettront d'organiser une surveillance sanitaire permanente des châtaigniers et de prévenir, au besoin de circonscrire très rapidement un éventuel foyer.

Cet Institut nous a chargé d'étudier la répartition du châtaignier et d'établir une telle carte pour la vallée du Rhône et pour les vallées latérales. Notre travail a été grandement facilité par le dévouement et l'empressement des services forestiers cantonaux et communaux.

B. Méthode de Travail

Notre travail, qui a débuté au cours de l'été 1955 et qui s'est terminé à la fin de l'automne 1957, consistait à établir des relevés du terrain où se trouvaient des châtaigniers. Dans ce but nous utilisons le formulaire que M. Furrer a dressé pour ses recherches dans la Suisse centrale. Ce formulaire nous permettait d'établir toutes les observations et les données nécessaires. Nous avons dû établir 2328 relevés pour l'élaboration de ce travail.

Nous avons procédé à ce travail par commune en indiquant autant que cela a été possible les noms locaux des cadastres et le nom du lieu le plus proche.

Nous avons dû renoncer à indiquer le nom du propriétaire des forêts de châtaigniers, sauf dans certains cas où il nous était connu. Nous avons parfois indiqué le nom de la propriété. La recherche des propriétaires de forêts nous aurait donné un travail supplémentaire considérable. Nous avons suppléé à ce défaut par l'indication des coordonnées des forêts de châtaigniers.

Nous avons utilisé pour notre travail les feuilles de la carte nationale suisse. Nous avons établi au dos des formulaires ou sur des feuilles annexées des croquis situant les relevés du terrain et l'emplacement des châtaigniers.

Nous avons établi les coordonnées de tous les relevés aussi exactement que cela nous fût possible, avec une erreur possible de $1/19,75$ degré ($1/39,75$ mm).

Nous devons indiquer l'exposition du terrain, son état, la pente (dépression, rocher, précipice, ou terrain plat) et si possible sa *nature* et celle de la roche.

Nous devons relever le caractère de la végétation accompagnant les forêts de châtaigniers et indiquer le degré de recouvrement du sol par les espèces notées (fougères, herbes, plantes herbacées, buissons et arbres).

Comme nous ne possédions pas d'altimètre pour ce travail forestier, nous avons établi l'altitude approximativement en nous basant d'après les cartes sur des points de repère pris dans l'espace : églises, maisons, pentes boisées, rochers, et souvent des routes ou des tournants de routes cotés. Cependant dans certaines régions isolées, en l'absence de points de repère, il ne nous a pas toujours été facile d'établir l'altitude exacte.

Nous avons dénombré les arbres, les souches, les troncs morts, les buissons, les rejets et les brins de semence, aussi exactement que cela est possible. Nous avons rencontré des difficultés dans certaines conditions (pentes très fortes, pentes accidentées en forêts très mélangées, endroits inaccessibles, rochers ou précipices). Des constructions de routes, des exploitations ou des agrandissements de carrières, des coupes de bois peuvent modifier nos dénombrements.

Nous avons distingué les jeunes arbres (de diamètre inférieur à 16 cm) des arbres, les buissons des pousses. Dans les arbres nous avons distingué les fasciations (simples, doubles, triples) et leur combinaison avec un ou plusieurs arbres.

Nous avons indiqué la circonférence et la hauteur moyenne des arbres d'un peuplement quand nous n'avons pas pu mesurer la circonférence de tous les arbres. Nous avons rencontré parfois des difficultés dans la mesure de la circonférence, soit par suite de difformité du tronc, soit par suite de dénivellation trop forte du terrain au-dessous des arbres. Nous n'avons pas mesuré les fasciations. La mesure de la circonférence a été prise à 130 cm du sol. Nous avons évalué approximativement la hauteur des arbres et des buissons.

Il ne nous a pas toujours été possible d'aborder les châtaigniers quand ceux-ci se trouvaient dans des parcs privés clôturés. Dans ce cas nous avons évalué le nombre d'arbres, leur circonférence et leur hauteur approximativement.

C. Caractéristiques de la Région

I. Relief et Roches, Géologie

La vallée principale du Rhône est constituée par un profond sillon longitudinal creusé au milieu du massif alpin. Dans le Valais sur la partie droite de la vallée se dresse la chaîne des Alpes bernoises, sur la partie gauche la chaîne des Alpes pennines et le massif du Simplon. Entre ces deux chaînes de montagnes le Rhône s'écoule. A Martigny, le Rhône forme un coude à angle droit et gagne en direction NNW le Lac Léman en traversant les Hautes-Alpes calcaires et les Préalpes.

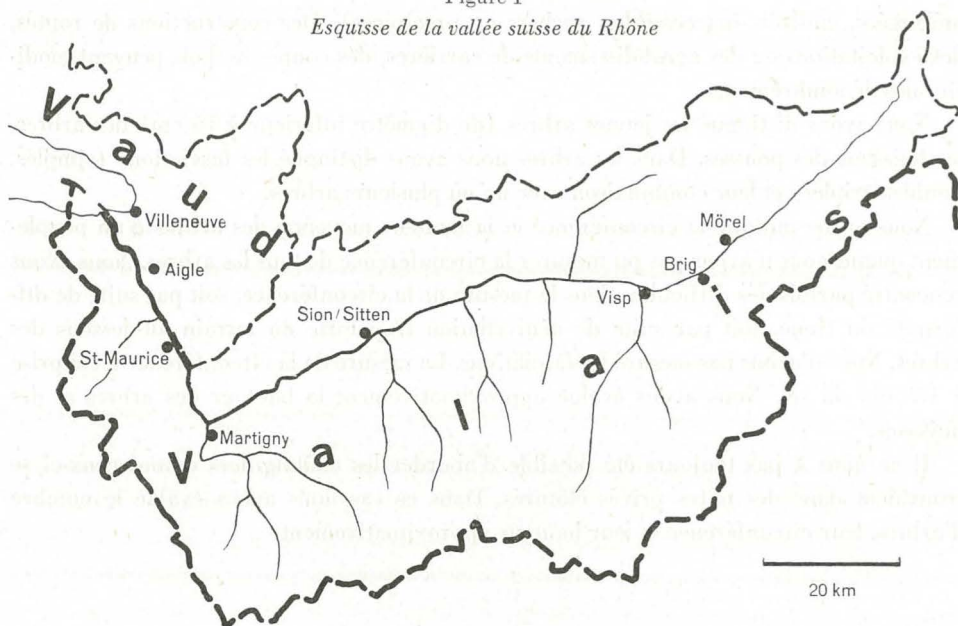
En aval de Martigny, la vallée du Rhône forme une cluse qui se sépare en deux tronçons soudés au défilé de St-Maurice: un tronçon aval préalpin et très large qui possède des montagnes modérément élevées, et un tronçon amont beaucoup plus resserré et très encaissé.

La vallée du Rhône est caractérisée par ses cônes de déjection et par ses cônes d'éboulis. Etudiés par Horwitz, ils s'échelonnent du Längisbach, au-dessus d'Oberwald, jusqu'au Lac Léman sur les deux rives du fleuve.

Le cône d'éboulis de Fully-Verdan, alimenté par un torrent temporaire et formé par du matériel siliceux, abrite quelques châtaigniers. De belles châtaigneraies recouvrent le cône d'éboulis de Collonges formé de matériel morainique de nature siliceuse et de Verucano. Des buissons et du recrû de châtaigniers sont disséminés dans la forêt qui peuple le grand cône de déjection du Bois Noir, cône formé par des grès et des schistes du Flysch, mélangés à des roches calcaires et à quelques blocs de gneiss.

Figure 1

Esquisse de la vallée suisse du Rhône



Notre étude englobe 4 régions bien délimitées au point de vue géographique.

1. La vallée inférieure du Rhône, c'est-à-dire la zone située entre le Lac Léman et le vaste cône de déjection du Bois Noir, est formée de diverses roches calcaires du Trias, du Jurassique et du Flysch, et de quelques roches cristallines (granit, gneiss, grès). Sur son versant gauche elle possède une vallée latérale. Sur son versant droit elle possède cinq vallées latérales.

Dans la cluse, du Bois Noir à Martigny, les terrains calcaires se font plus rares (massif de Morcles, massif du Salantin, base du Mont Ravoire). Les roches primitives, les terrains anthracifères (dans la région de Collonges et de Dorénaz), le gneiss et le granit les remplacent. Cette zone possède une seule vallée latérale.

2. La chaîne des Alpes bernoises s'étend de la Dent de Morcles vers l'Est. Elle possède dix grandes vallées latérales.

La roche de la partie inférieure de la région de Fully est formée par du gneiss, tandis que la région montagneuse avec le massif de la Dent de Morcles a une roche calcaire du Jurassique et du Cretacé. De Saillon à Plan Conthey le Jurassique domine. De la colline de Mont d'Orge jusqu'à Sierre la région inférieure est formée de schistes lustrés entrecoupés de quelques îlots de gypse et recouverts par endroits de dépôts glaciaires. Ces dépôts glaciaires recouvrent la zone de Corin à Salgesch ainsi que le Bois de Finges. De Salgesch à Gampel on retrouve des terrains calcaires qui font place au gneiss de Gampel à la Massa. Cependant un îlot de calcaire Jurassique, de Niedergesteln à Baltschieder, forme la partie inférieure du Ijolithal, du Bietschtal, et du Baltschiederthal.

3. La chaîne des Alpes pennines s'étend du col de Balme au massif du Simplon. Elle possède dix vallées latérales.

Dans cette vaste zone les roches primitives et les terrains anciens composés de granit, gneiss, quartz et schistes micacés dominant. Les terrains calcaires occupent aussi de larges zones: une bande qui s'étend de Saxon au col Ferret, puis une large zone de calcaire dolomitique allant du Châble à Eischol, qu'une bande de terrain houiller sépare de la vallée du Rhône.

4. Le Haut Valais comprend la partie supérieure de la vallée du Rhône en amont de Brigue soit la chaîne bernoise, de La Massa au glacier du Rhône, et la chaîne méridionale, du Simplon à La Furka, avec leurs vallées latérales.

Les roches primitives dominant dans cette région. Une large zone de schiste micacé, entrecoupée de quelques îlots de calcaire dolomitique, s'étend de Mörel au Mittaghorn et de la Binnerfurgge à l'Albrun. On observe encore une étroite zone de calcaire Jurassique dans le fond de la vallée, de Geschinen à Oberwald. Le reste de la région est constitué par du gneiss. Cependant on trouve du granit au fond du Gerental.

II. Le Climat

Le relief accidenté de la vallée du Rhône et surtout du Valais intérieur est la cause des particularités du climat de cette région riche en insolation, pauvre en pluie et en orage, très chaude en été et très froide en hiver.

Pour l'étude du climat nous nous sommes inspirés de plusieurs travaux de Bouet et de la carte pluviométrique établie par Uttinger.

1. *L'Insolation*

L'insolation possible est très variable dans la vallée du Rhône et dans les vallées latérales. Elle dépend de la situation géographique et topographique des localités. Le versant de la rive droite du Rhône jouit d'une forte insolation absolue. Le Valais central est une des régions les plus ensoleillées de la Suisse. Les vallées latérales sont moins favorisées du fait que de hautes crêtes de montagnes les limitent. Les stations alpines en hiver jouissent d'une longue insolation; car elles se situent au-dessus des brouillards. Les stations de la plaine du Valais central présentent le même phénomène, car la mer de brouillard, qui recouvre le Plateau suisse et les Préalpes, s'arrête au défilé de St-Maurice. La vallée du Rhône entre Martigny et Brigue reste claire.

2. *Les Vents*

Le foehn, vent chaud et sec, provoque une augmentation de température de plusieurs degrés. Aussi il exerce comme facteur climatique une influence considérable sur la végétation. Au cours de l'automne il favorise grandement la maturation des châtaignes.

Dans la vallée du Rhône, entre 500 et 2000 m, le foehn suit l'axe principal de la vallée en descendant vers l'aval, sauf en amont de Brigue où il remonte la vallée. En aval de Sion le foehn se fait rare. La région de Chamoson à Fully reste calme. A partir de Martigny une nouvelle branche de foehn se forme, celle du Bas-Valais. Entre Vernayaz et le Lac Léman le foehn alimenté par le vent des vallées des Dranses et du Trient est un fort courant.

Le foehn souffle rarement par ciel serein dans le Valais. Dans un tel cas il s'agit toujours de foehn faible. Le plus souvent le ciel est très nuageux et couvert dans la vallée du Rhône par temps de foehn.

Notons que le foehn est plutôt rare et en général peu intense dans les vallées de la chaîne pennine à l'exception des vallées des Dranses qui sont les plus exposées au foehn.

La Vaudaire d'orage qui peut affecter la partie inférieure de la vallée du Rhône apparaît lorsqu'un orage se développe sur les Alpes de Savoie et traverse la vallée du Rhône entre Villeneuve et Martigny. Elle ne dure que quelques heures et débute le soir au moment de la journée où les orages sont les plus fréquents.

La Vaudaire de foehn, un vent chaud et sec comme le foehn, souffle par rafales irrégulières pendant un ou plusieurs jours avec des accalmies plus ou moins longues. Ce vent apparaît non seulement dans la partie inférieure de la vallée du Rhône, mais aussi en amont de Martigny et dans quelques vallées latérales de la chaîne pennine.

La Vaudaire post-frontale est un vent de courte durée apparaissant peu après la pénétration d'une masse d'air froid dans le Valais en provenance du NW.

Notons encore le régime des brises locales, le régime des brises de vallée, brises remontantes le jour et brises descendantes la nuit, celles-ci localisées dans les vallées latérales.

La vallée du Rhône, comme le Plateau, le Jura et les Alpes du centre de la Suisse a ses régimes de bise, vent violent en provenance du Nord.

La vallée du Rhône est soumise à un régime de vent régulier d'origine thermique remontant la vallée du Rhône les jours de beau temps jusqu'à Brigue pendant la journée et s'affaiblissant peu à peu à la fin de l'après-midi. Ce vent est plus faible pendant l'automne et disparaît en période de foehn.

3. *Le Brouillard*

Le brouillard est fréquent en aval de St-Maurice en automne et en hiver, tandis qu'il devient plus rare en amont du défilé de St-Maurice. Il remonte du lac parfois en automne jusqu'au coude du Rhône et aux Follaterres.

Dans le Valais central le brouillard est très rare en été, plus fréquent en automne, mais il s'agit uniquement du brouillard de rayonnement nocturne. Ce type de brouillard est fréquent aussi dans la vallée inférieure du Rhône. On compte sur le Plateau suisse de 24 à 84 jours de brouillard par an, tandis que dans la vallée du Rhône on en dénombre seulement 3 à 12.

Dans la partie supérieure de la vallée du Rhône, en amont de Brigue, le brouillard est plus fréquent. Cette région, déjà située à l'étage montagnard, a 25 à 30 jours de brouillard par an.

4. *Les Précipitations*

La région lémanienne reçoit la plus grande quantité de pluie de la vallée du Rhône, soit 111 à 132 cm (Montreux 129 cm; Veytaux 115 cm; Villeneuve 113 cm; Le Bouveret-St-Gingolph 132 cm; Chessel 112 cm; La Porte du Scex 111 cm).

En remontant la vallée nous trouvons une zone plus sèche dans la région d'Aigle-Bex-Collombey qui ne reçoit que 90 à 100 cm d'eau (Aigle 94 cm; Collombey 93 cm; Bex 98 cm). La région voisine reçoit des précipitations plus importantes (Monthey-St-Maurice-Lavey-Evionnaz: 100 à 104 cm).

La quantité d'eau décroît de là en amont. La région de Vernayaz-Dorénaz reçoit 80 à 100 cm d'eau, celle de Martigny-Fully entre 60 et 80 cm. Puis nous pénétrons dans une région très sèche, le Valais central, qui reçoit une quantité d'eau inférieure à 60 cm (Riddes 57 cm; Sion 59 cm; Sierré 58 cm; Varen-Leuk 58 cm).

De Gampel à Filet les précipitations deviennent plus abondantes, 60 à 80 cm d'eau (Viège 64 cm; Brigue 73 cm).

Le Vispertal est l'endroit le plus sec de la Suisse. Il reçoit 50 à 80 cm d'eau (Viège 64 cm; Staldenried 53 cm; Grächen 56 cm).

Dans le Valais les chutes de pluie sont moins importantes et de plus courte durée que dans la Suisse romande, sauf dans la vallée inférieure du Rhône en aval de St-Maurice.

La grêle tombe assez rarement dans le Valais intérieur en plaine. Moins rare en aval de Martigny, elle devient plus fréquente en montagne.

5. Les Orages

Contrairement au Plateau et au Jura, régions visitées par de nombreux orages accompagnés souvent de chutes de grêle, le Valais intérieur subit très peu l'influence des orages.

Plus de la moitié des orages valaisans importants viennent de la Savoie. Quelques orages passent de la Suisse romande dans le Valais. D'autres orages prennent naissance dans la chaîne bernoise et dans la chaîne pennine. Les orages piémontais traversent rarement la chaîne pennine.

La fréquence des orages diminue le long de la vallée principale d'aval en amont. Pour un orage dans la partie supérieure de la vallée du Rhône en amont de Brigue on en compte huit dans le centre et treize dans la vallée inférieure du Rhône.

Les orages locaux sont courts et peu violents.

III. La Flore

1. La Vallée inférieure du Rhône

Nous renfermons dans cette région la zone comprise du Lac Léman à Martigny. Cette zone, bien délimitée au point de vue géographique, comprend deux parties distinctes.

La première s'étendant du Lac Léman au cône de déjection du Bois Noir, uniquement formée de roches calcaires du Trias, du Jurassique et du Flysch, présente une flore très différente de celle qui s'observe dans le Valais intérieur. La flore calcaire domine.

On observe fréquemment dans les forêts de châtaigniers (nomenclature d'après la «Flore de la Suisse» de Binz et Thommen) : *Carex ornithopoda*, *C. silvatica*, *Arum maculatum*, *Allium ursinum*, *Polygonatum verticillatum*, *P. multiflorum*, *P. officinale*, *Convallaria majalis*, *Paris quadrifolia*, *Tamus communis*, *Gymnadenia conopsea*, *Platanthera bifolia*, *Cephalanthera longifolia*, *Listera ovata*, *Aquilegia vulgaris*, *Aconitum Lycoctonum*, *Anemone nemorosa*, *Cardamine heptaphylla*, *C. pentaphylla*, *Corydalis cava*, *Chrysosplenium alternifolium*, *Potentilla sterilis*, *Lathyrus niger*, *L. vernus*, *Euphorbia dulcis*, *E. amygdaloides*, *Mercurialis perennis*, *Daphne Laureola*, *D. Mezereum*, *Sanicula europaea*, *Primula vulgaris*, *P. elatior*, *Lysimachia Nummularia*, *L. nemorum*, *Pulmonaria officinalis*, *Teucrium Scorodonia*, *Melittis Melissophyllum*, *Lamium Galeobdolon*, *Asperula odorata*, *Phyteuma spicatum*, *Prenanthes purpurea*.

Les fougères sont abondantes dans cette zone. On observe souvent dans les forêts de châtaigniers : *Athyrium Filix-femina*, *Dryopteris Phegopteris*, *D. disjuncta*, *D. Robertiana*, *D. Filix-mas*, *D. austriaca*, *Polystichum lobatum*, *Phyllitis Scolopendrium*, *Asplenium fontanum*, *A. Adiantum-nigrum*, *Pteridium aquilinum*, *Polypodium vulgare*.

La seconde zone, du Bois Noir à Martigny, offre un caractère bien différent. Un grand nombre d'espèces n'ont pas franchi le Bois Noir. Quelques espèces lémaniennes s'observent encore dans ce secteur, mais plus rarement. Les terrains calcaires ont fait place aux roches anciennes, aux terrains anthracifères, au granit et au gneiss. Aussi de

nombreuses espèces calcicoles disparaissent. Comme ce secteur présente des conditions écologiques semblables à celles des coteaux du Valais intérieur, des plantes xérophi les telles que *Andropogon Ischaemum*, *Cynodon Dactylon*, *Festuca vallesiaca*, *Silene Otites*, *Herniaria glabra* var. *subciliata*, *Scleranthus perennis*, *Pulsatilla montana*, *Oxytropis pilosa*, *Linum tenuifolium*, *Caucalis latifolia*, *Teucrium Chamaedrys*, *Hyssopus officinalis*, *Campanula spicata*, *Aster Linosyris*, *Achillea tomentosa*, *Xeranthemum inapertum*, *Lactuca viminea*, *Scorzonera laciniata*, s'y acclimatent.

Dans les forêts de châtaigniers de cette cluse on observe souvent: *Dryopteris Filix-mas*, *Polystichum lobatum*, *Polypodium vulgare*, *Andropogon Ischaemum*, *Convallaria majalis*, *Polygonatum multiflorum*, *Anemone nemorosa*, *Arabis Turrita*, *Genista tinctoria*, *Cytisus sagittalis*, *Lathyrus niger*, *L. vernus*, *Euphorbia dulcis*, *Mercurialis perennis*, *Sanicula europaea*, *Pulmonaria officinalis*, *Lamium Galeobdolon*, *Asperula odorata*.

A Epinassey et au-dessus d'Evionnaz le *Trochiscanthes nodiflorus* est abondant dans les forêts de châtaigniers.

Dans le Valais extérieur, en aval de St-Maurice, *Molinia coerulea* recouvre souvent le sol des forêts de châtaigniers. *Molinia* n'est pas toujours dominante. *Pteridium aquilinum* s'associe souvent à *Molinia coerulea*. Parfois *Aruncus silvester* domine. Dans le Valais intérieur ce *Molinietum* fait place à des herbes et des plantes xérophi les.

2. Le Valais intérieur

La sécheresse du climat du Valais intérieur permet le développement d'une flore xérophi le méridionale dans la région inférieure. La flore du thalweg s'élève à l'altitude de 1500 m environ. Sur les coteaux secs les plantes velues dominent. Les coteaux situés sur la rive gauche du Rhône et exposés au Nord présentent à peu près les mêmes facteurs que les coteaux de la rive droite du Rhône, situés au Sud. C'est pourquoi presque toutes les espèces se retrouvent sur les deux versants qui reçoivent une chaleur égale. Voici la flore qui recouvre le sol des forêts de châtaigniers dans le Valais intérieur: *Andropogon Ischaemum*, *Stipa pennata*, *S. capillata*, *Cynodon Dactylon*, *Melica ciliata*, *Koeleria vallesiana*, *Agrostis alba*, *A. tenuis*, *Deschampsia flexuosa*, *Melica nutans*, *Poa bulbosa*, *P. compressa*, *P. nemoralis*, *Festuca ovina*, *Bromus ramosus*, *B. erectus*, *Brachypodium pinnatum*, *B. silvaticum*, *Agropyron repens*, *Agrimonia Eupatoria*, *Sanguisorba minor*, *Trifolium medium*, *T. arvense*, *Astragalus glycyphyllos*, *Lathyrus pratensis*, *Helianthemum nummularium*, *Torilis arvensis*, *Salvia glutinosa*, *Satureja vulgaris*, *Origanum vulgare*, *Thymus Serpyllum*, *Galium Mollugo*, *Hieracium murorum*.

Dans les forêts, le châtaignier à l'état sauvage vit souvent avec le sapin, l'épicéa, le mélèze, le pin, le peuplier (*Populus tremula*), le bouleau (*Betula pendula*), le charme (*Carpinus Betulus*) dans la partie inférieure de la vallée du Rhône, le hêtre (*Fagus silvatica*) du Lac Léman à Martigny ainsi qu'aux Valettes et à Bovernier, le chêne (*Quercus pubescens*, *Q. petraea*, et surtout en aval de Martigny *Q. Robur*), l'orme (*Ulmus campestris*, *U. scabra*), le sorbier (*Sorbus Aria*, *S. aucuparia*) le cerisier (*Prunus avium*, *P. Cerasus*), l'érable (*Acer campestre*, *A. Opalus*, *A. Pseudoplatanus*, *A. platanoides*), le tilleul (*Tilia cordata*, plus rarement *T. platyphyllos*).

Plusieurs plantes vivent sur des châtaigniers. On remarque très fréquemment le lierre, plus rarement la clématite, le *Polypodium vulgare*, l'*Oxalis Acetosella*, des lichens, des mousses, des champignons: les polypores.

Le gui (*Viscum album*) ne semble pas vivre en parasite sur le châtaignier dans la vallée suisse du Rhône.

IV. Economie forestière

Le bois du châtaignier s'utilise pour des constructions de châlets, pour des fondements de bâtiments, pour la fabrication de tonneaux. Parfois il sert à faire des barrières.

On exploitait autrefois le châtaignier pour en extraire le tanin. Actuellement d'autres produits plus économiques le remplacent de plus en plus pour cet usage.

Le châtaignier sert aussi comme bois de chauffage.

Les fruits du châtaignier, les châtaignes, sont très appréciés. On les consomme très souvent rôtis avec du fromage et du vin, et le repas se nomme une «brisolée». Cependant avant sa consommation la châtaigne doit subir une préparation. Dans chaque forêt de châtaigniers de la vallée du Rhône il se trouve une fosse située le plus souvent au bas de la forêt. Dans les grandes châtaigneraies en forte pente il peut s'en trouver une deuxième au sommet de la forêt. Cette fosse est constituée la plupart du temps par un creux arrondi. Dans quelques endroits cette fosse peut avoir des murs de pierres, parfois cimentés. Au cours du mois de septembre le paysan fauche l'herbe qui peuple le sol de la forêt pour permettre aux châtaignes mûres de tomber sur un terrain propre. Après leur chute, les châtaignes sont ramassées et entassées dans ces fosses où elles resteront pendant une vingtaine de jours. Le séjour dans ces fosses permettra aux fruits de fermenter. Ensuite un battage séparera facilement l'involucre, hérissé d'épines vulnérantes, du fruit.

Les châtaigniers non greffés produisent des fruits de dimension très petite. Les indigènes trouvent ces petites châtaignes plus sucrées que les châtaignes provenant d'arbres greffés. Par endroits, par exemple dans la vallée inférieure du Rhône, ces petites châtaignes servent de nourriture pour les poules.

Les feuilles mortes du châtaignier, que l'on brûle souvent, sont quelquefois employées comme litière.

D. La Répartition du Châtaignier

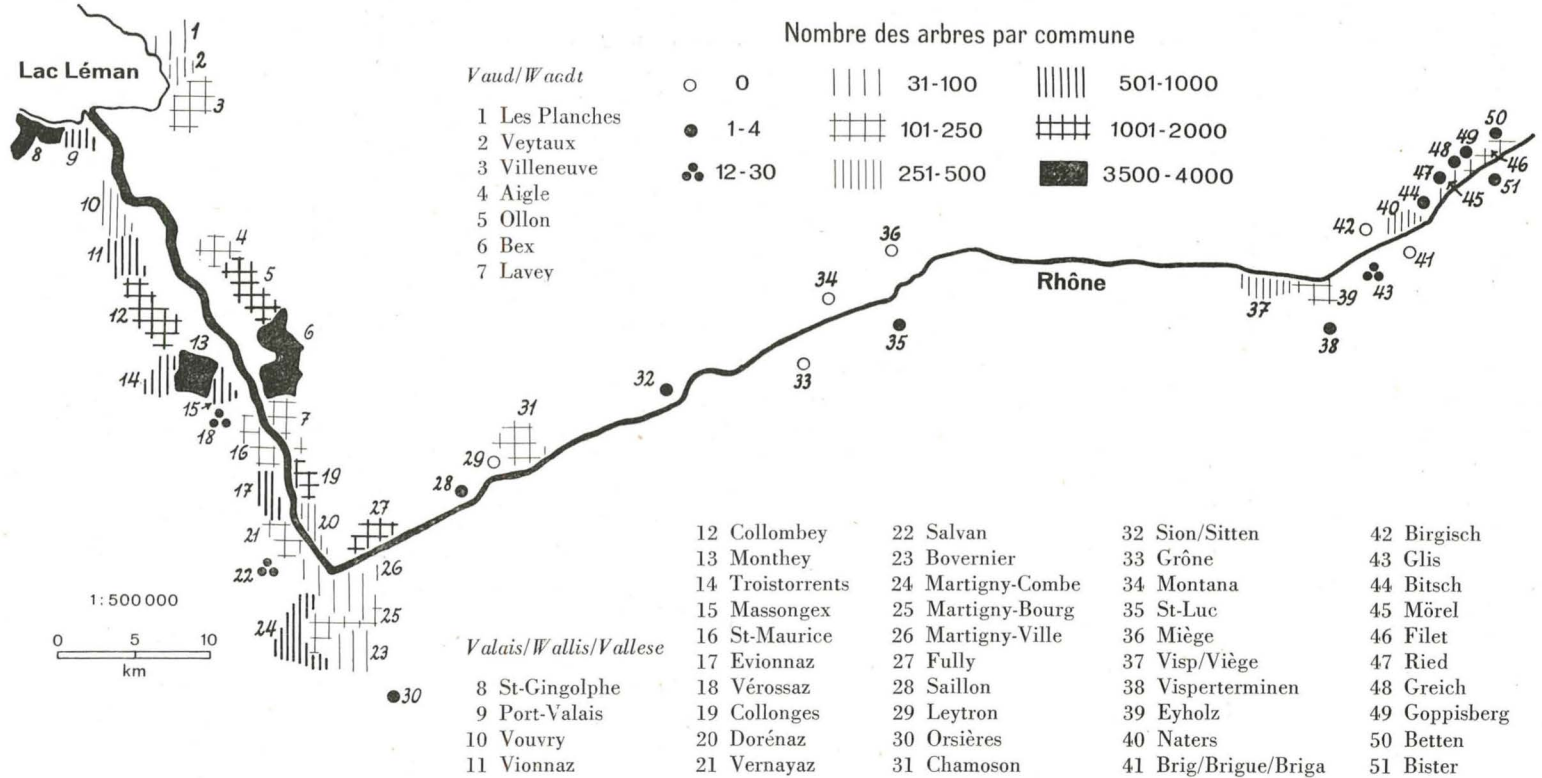
I. Répartition actuelle

Nos recherches nous ont permis de constater que la répartition du châtaignier dans la vallée suisse du Rhône est mal connue. Notre exposé sur la dispersion exacte de cette essence peut donc être considéré comme une contribution à l'étude de la flore du bassin suisse du Rhône. (Closuit, Bull. Murith., Vol. 74, 1957).

Nous avons réparti notre étude par cantons, districts, et communes pour faciliter le travail des fonctionnaires forestiers locaux, et pour que ceux-ci puissent exercer une sur-

Figure 2

La répartition du châtaignier dans la vallée suisse du Rhône (Rotten/Rodano)
(Arbres d'un diamètre de 16 cm et plus)



veillance sanitaire permanente de toutes les stations et circonscrire très rapidement une éventuelle invasion d'*Endothia parasitica*.

Voici les valeurs des degrés de recouvrement du sol végétal que nous avons adoptées pour les relevés des divers groupements de plantes:

- rr = 1 à 3 exemplaires
- r = très disséminé
- + = disséminé
- ++ = $\frac{1}{40}$ de la surface de recouvrement
- 1 = riche avec une faible valeur de recouvrement
- 2 = parsemé avec une grosse valeur de recouvrement
- 3 = $\frac{1}{20}$ de la surface de recouvrement
- 4 = $\frac{1}{4}$ de la surface de recouvrement
- 5 = $\frac{1}{2}$ de la surface de recouvrement
- 6 = $\frac{3}{4}$ de la surface de recouvrement
- 7 = plus de $\frac{3}{4}$ de la surface de recouvrement
- 8 = peuplement pur

1. Canton de Vaud

a) District de Vevey

1. Les Planches

Collonge; Mont Fleuri; Val Mont; Glion: 500–715 m.

Dans cette vaste région, le châtaignier se présente en arbres isolés ou par petits groupes d'arbres. On rencontre aussi des souches parfois isolées. A Mont Fleuri, à Val Mont et à Glion on observe des arbres isolés ou des groupes d'arbres dans des parcs. Une forêt à Mont Fleuri, au-dessus de la route, au point 560.875/141.750. Arbres isolés, souches, buissons et recrû dans les forêts, taillis et bosquets de la région. – Derniers vestiges de forêts autrefois plus étendues.

2. Veytaux

Veytaux; Champ-Babaud; La Rolla; Plan Doran: 400–820 m.

Cette région possède de belles châtaigneraies, de Veytaux à Champ-Babaud. Au lieu-dit La Rolla on observe des vestiges d'une ancienne forêt. Des arbres, des souches, des buissons et du recrû sont disséminés dans les pentes boisées de la région.

Les arbres s'élèvent à l'altitude de 820 m à Plan Doran.

b) District d'Aigle

3. Villeneuve

Le Crêt; Terreau; Champ Loget; Plan Cudrey; Gotalaz; Créta; Chenau; Valeyre: 475–738 m.

Quelques forêts au-dessus du Châtelard, Chenau, Terreau. Des groupes d'arbres, des arbres isolés, des souches parfois isolées, des buissons et du recrû dans toutes les sta-

tions, vestiges de forêts autrefois plus étendues. La pente qui s'étend entre le Crêt et Plan Cudrey était autrefois recouverte de belles châtaigneraies. Dans les pentes boisées voisines de Crétaz, Chenau, Le Crêt, Terreau, Plan Cudrey, on trouve quelques arbres disséminés à l'état sauvage.

Nous avons observé à Villeneuve une ancienne châtaigneraie, aujourd'hui envahie par la forêt, située sur une pente exposée au NW; altitude 500 à 540 m. Voici le recouvrement végétal du sol de cette forêt:

r	<i>Picea Abies</i>	r	<i>Sorbus aucuparia</i>
+	<i>Melica uniflora</i>	+	<i>Sorbus Aria</i>
3	<i>Corylus Avellana</i>	+	<i>Lathyrus vernus</i>
r	<i>Fagus silvatica</i>	r	<i>Ilex Aquifolium</i>
6	<i>Castanea sativa</i>	r	<i>Acer Opalus</i>
r	<i>Quercus Robur</i>	r	<i>Acer platanoides</i>
+	<i>Aquilegia vulgaris</i>	+	<i>Tilia cordata</i>
5	<i>Aruncus silvester</i>	3	<i>Veronica latifolia</i>

Les arbres s'élèvent dans cette région à l'altitude de 738 m.

4. Aigle

Vallée de La Grande Eau; Bois de Plantour; Les Planches; En Noche: 470-600 m.

Quelques arbres, souches et du recrû disséminés dans le parc de l'ancien Grand Hôtel et plus en amont dans les prés. Deux forêts sur le versant Sud du Mont de Plantour et un groupe (arbre et souches) au lieu dit En Noche. Quelques arbres, buissons et recrû répartis sporadiquement dans le Bois de Plantour et au lieu dit Les Planches.

5. Ollon

St-Triphon; Charpigny; Ollon; Epeisse; Crettex; Glutières; Antagnes (Plumasse, Au Buit, Plantaux, Grange Volet, Combettaz); Forchex (Crétasse, Champ Plan, Plannaz Vy); La Combaz; Plan d'Essert; Verchiez: 400-785 m.

Le châtaignier est abondant sur toute l'étendue de la commune. Il atteint l'altitude de 785 m à Glutières.

Colline de Charpigny: 420-500 m. - Trois belles forêts sur les faces NE et NW de la colline. Quelques groupes d'arbres, des arbres isolés et parfois des souches, des buissons et du recrû répandus çà et là sur la colline.

Colline de St-Triphon: 400-470 m. - Un buisson vers la Tour. Quelques arbres, souches, buissons et recrû dans les bois du lieu dit Larines, vestiges d'anciennes forêts.

Ollon - Une belle forêt. Quelques arbres, souches, buissons et recrû isolés.

Epeisse - Une forêt et quelques groupes d'arbres.

Bois du Torrent - Quelques groupes d'arbres et quelques arbres isolés. Des arbres, des souches, des buissons et du recrû disséminés dans le Bois du Torrent.

Crettex - Deux groupes d'arbres, des buissons et une forêt.

Antagnes - Douze forêts. Quelques groupes d'arbres. Des souches, des buissons et du recrû isolés. Des arbres, des buissons et du recrû à l'état sauvage dans les pentes boisées

des lieux dits Forêts d'Antagnes et Plumasse. Notons la présence d'un vieux châtaignier, le plus gros de la vallée inférieure du Rhône, possédant une circonférence d'environ 712 cm, situé au Nord du village, à l'altitude de 675 m.

Combettaz – Deux forêts.

Forchet – Cinq belles forêts. Quelques groupes d'arbres. Des souches et des buissons isolés.

Glutières – Quatre châtaigniers et trois souches.

Plan d'Essert – Quelques groupes d'arbres et des souches.

Verchiez – Une forêt. Un groupe d'arbres. Quelques arbres, des souches et des buissons isolés.

La Combaz – Deux groupes d'arbres, vestiges d'une ancienne châtaigneraie.

6. Bex

Le Montet; La Forêt; Le Chêne; Thésex; L'Islon; Fenalet; Bois de Fenalet; Champ Livert (Vignace); Les Posses (Champ Béné) Bévieux; En Rond; Les Monts; Plan Saugy; Tour de Duin; Chiètres; Le Châtel: 410–950 m.

Le Montet – De belles châtaigneraies. Des arbres, des buissons et du recrû à l'état sauvage dans les pentes boisées de la colline.

La Forêt – Arbres isolés. Groupes d'arbres.

Le Chêne – Deux forêts. Des groupes d'arbres et des souches parfois isolées.

Thésex – Quelques arbres.

L'Islon – Une forêt.

Fenalet – Un grand peuplement de 135 arbres. Deux forêts plus petites. Quelques groupes d'arbres. Des arbres, des souches, des buissons et du recrû se trouvent par-ci par-là dans les pentes boisées environnantes (Bois de Fenalet).

Voici le relevé du groupement végétal du sol d'une forêt de châtaigniers effectué à Fenalet sur une pente exposée à l'W; altitude 690–720 m:

3 <i>Anthoxanthum odoratum</i>	3 <i>Anemone nemorosa</i>
2 <i>Melica nutans</i>	+ <i>Lathyrus vernus</i>
2 <i>Luzula nivea</i>	+ <i>Euphorbia dulcis</i>
2 <i>Orchis mascula</i>	+ <i>Phyteuma spicatum</i>
8 <i>Castanea sativa</i>	

Champ Livert (Vignace) – Une forêt. Quelques souches.

Les Posses (Champ Béné) – Un châtaignier à l'altitude de 860 m, altitude la plus élevée pour un arbre sur le territoire de la commune de Bex.

Bévieux – Plusieurs forêts. Quelques arbres isolés.

En Rond – Un beau peuplement dans un parc. Quelques arbres isolés. Du recrû et des buissons dans les pentes boisées voisines.

Les Monts – Quelques forêts. Des groupes d'arbres. Des arbres isolés. Des buissons et du recrû. Trois forêts abandonnées dont le sol se peuple de semis d'*Alnus*, de *Fagus*, de *Picea* et d'*Abies*, de buissons (*Corylus*, *Crataegus*, *Rosa* et *Prunus spinosa*) et de quelques essences forestières (arbres) épicea, sapin, hêtre, chêne et tilleul. Des arbres, des

souches, des buissons et du recrû sont éparpillés dans toutes les pentes boisées jusqu'à l'altitude de 950 m.

Nous avons observé aux Monts des châtaigniers épars dans une forêt composée de *Picea Abies* 4, de *Larix decidua* 4, d'*Abies alba* 1, de *Fagus sylvatica* 1 et 1, de *Fraxinus excelsior* 1, de *Robinia Pseudacacia* 1, avec, comme plantes dominantes, *Allium ursinum* 6, *Mercurialis perennis* 3, et *Prenanthes purpurea* 2.

Plan Saugey – Une forêt de 56 châtaigniers. Deux groupes d'arbres et quelques buissons isolés. De jeunes arbres, des souches, des buissons et du recrû à l'état sauvage dans les pentes boisées voisines jusqu'à l'altitude de 950 m.

Le Châtel – Un châtaignier dans un pré.

Tour de Duin – Quatre peuplements. Quelques arbres isolés. Un groupe d'arbres et des souches. Quelques arbres, des souches, des buissons et du recrû dans les pentes boisées exposées au N, NW et SW.

Chiètres – De belles forêts. Des peuplements très importants sur les faces NW et W de la colline.

7. Lavey

Lavey; Bois du Bamp; Le Tilly, Eslex; Bois du Ban: 410–1000 m.

Lavey – Une forêt de 35 arbres. Des groupes d'arbres et des arbres isolés.

Bois du Bamp – Arbres, souches, buissons et recrû disséminés dans le bois, jusqu'à l'altitude de 800 m. Par endroits vestiges d'anciennes forêts.

Le Tilly – Des buissons et du recrû très disséminés dans la pente boisée.

Eslex – Quelques groupes d'arbres. Des arbres isolés. Des souches parfois isolées. Des buissons et du recrû.

Bois du Ban – Des arbres, des souches, des buissons et du recrû disséminés dans le bois jusqu'à 1000 m. Dans cette commune, les arbres s'élèvent à l'altitude de 885 m.

2. Canton du Valais

c) District de Monthey

8. St-Gingolph

St-Gingolph; Vignoles; Les côtes de Vignoles; Au Chenay; Au Créralin; En Tachery; Sous le Scex du Man; Le Grand Devin; Au Creux de La Barraz; En Mont; La Verevenaz; La Grande Forêt; La Collachenaz; En Nermanty; Les Lanchys; Le Fenalet; La Clesettaz; Les Molaires; La Fremi; Le Plan du Baril; Les Esserts; Les Saugeys; Les Planches; Rochasson: 375–850 m.

Le châtaignier forme des forêts aux lieux dits Au Crenalin, En Tachery, Vignoles, Les côtes de Vignoles, La Grande Forêt, La Collachenaz, En Nermanty, Les Esserts, Les Molaires, Plan du Baryl. Dans toute la région il forme des groupes ou se trouve en arbres isolés. Des arbres, des souches, des buissons et du recrû répartis sporadiquement dans les pentes boisées des parchets: Le Grand Devin, Le Creux de La Barraz, En Mont, jusqu'au ravin de La Verevenaz, de La Morge à l'altitude de 800 m; Les Lanchys, La Collachenaz, En Nermanty jusqu'à 850 m, La Frémi, Rochasson.

Voici le relevé du recouvrement végétal du sol d'une forêt de châtaigniers effectué aux côtes de Vignoles sur une pente exposée au N-NE; altitude 560-640 m:

3	Mousses	+	<i>Luzula nivea</i>
+	Lichens	8	<i>Castanea sativa</i>
r	<i>Dryopteris Filix-mas</i>	1	<i>Rubus</i>
4	<i>Pteridium aquilinum</i>	3	<i>Potentilla erecta</i>
+	<i>Equisetum arvense</i>	+	<i>Trifolium medium</i>
3	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	+	<i>T. pratense</i>
3	<i>Molinia Coerulea</i>	1 et +	<i>Oxalis Acetosella</i>
3	<i>Dactylis glomerata</i>	1	<i>Vaccinium Myrtillus</i>
+	<i>Poa nemoralis</i>	r	<i>Prunella vulgaris</i>
3	<i>Brachypodium silvaticum</i>	+	<i>Knautia arvensis</i>
r	<i>Carex flacca</i>	r	<i>Prenanthes purpurea</i>
+	<i>C. silvatica</i>	+	<i>Hieracium murorum</i>

En Nermanty nous avons observé une forêt de châtaigniers délaissée, peut-être à cause de sa situation sur une pente très forte exposée au N-NE (altitude: 640-700 m). Des essences forestières et des ronces l'envahissent. Voici le groupement végétal du sol de cette forêt:

3	<i>Athyrium Filix-femina</i>	6	<i>Castanea sativa</i>
+	<i>Dryopteris Filix-mas</i>	+	<i>Cardamine heptaphylla</i>
+	<i>Polystichum setiferum</i>	5	<i>Rubus</i>
+	<i>Abies alba</i>	+	<i>Oxalis Acetosella</i>
3	<i>Allium ursinum</i>	r	<i>Acer Pseudoplatanus</i>
r	<i>Paris quadrifolia</i>	+	<i>Tilia cordata</i>
r	<i>Tamus communis</i>	+	<i>T. platyphyllos</i>
3	<i>Corylus Avellana</i>	r	<i>Hedera Helix</i>
+	<i>Fagus silvatica</i>	r	<i>Fraxinus excelsior</i>
		r	<i>Veronica latifolia</i>

9. Port Valais

Le Bouveret; Les Planches; Port Valais; Les Evouettes d'Amont; Les Ravayres: 380 à 800 m.

Le Bouveret - Le châtaignier forme des forêts au-dessus du Bouveret. Dans toute la région il forme des groupes ou se trouve isolé. Des arbres, des souches, des buissons et du recrû sont disséminés dans les pentes boisées, vestiges d'anciennes forêts. Sur le parchet Les Planches des buissons s'élèvent dans la pente boisée jusqu'à 800 m.

Voici le relevé du recouvrement végétal du sol d'une forêt de châtaigniers aux Planches, située sur une pente faible, exposée au NE, à 480-500 m:

4	<i>Pteridium aquilinum</i>	+	<i>Fragaria vesca</i>
4	<i>Molinia coerulea</i>	2	<i>Potentilla erecta</i>
++	<i>Dactylis glomerata</i>	+	<i>Trifolium medium</i>
3	<i>Poa nemoralis</i>	+	<i>T. pratense</i>

+ <i>Brachypodium silvaticum</i>	+ <i>Vicia sepium</i>
r <i>Carex silvatica</i>	r <i>Stachys officinalis</i>
+ <i>Luzula pilosa</i>	r <i>Galium silvaticum</i>
8 <i>Castanea sativa</i>	3 <i>Hieracium murorum</i>

Port Valais – Quelques groupes d'arbres dans les prés autour du hameau. Dans la forêt quelques souches, buissons et recrû isolés. Des buissons et du recrû sont répandus çà et là dans la forêt du Grammont.

Les Evouettes d'Amont – Le châtaignier forme deux forêts en aval des Evouettes d'Amont. Des arbres, des buissons et du recrû sont disséminés dans la forêt du parchet Les Ravayres jusqu'à l'altitude de 600 m environ.

10. Vouvry

Vouvry ; La Crettaz ; Plan du Chêne : 400–700 m.

Vouvry – Le châtaignier forme de petites forêts et des groupes dans les prés de Vouvry. Il se trouve aussi isolé. Par endroits, on observe des souches, vestiges d'anciennes forêts.

La Crettaz – Quelques belles forêts sur ce parchet situé au-dessus de Vouvry. Des arbres, des souches et du recrû sont éparés dans les forêts voisines des cultures jusqu'à l'altitude de 700 m.

Plan du Chêne – Une forêt au-dessous de Plan du Chêne sur la pente exposée à l'Est, et un peuplement de souches sur cette même pente, vestige d'une ancienne forêt. Quelques souches à Plan du Chêne. Des arbres, des souches, des buissons et du recrû disséminés dans la pente boisée située au-dessous de Plan du Chêne, vestiges d'anciennes forêts.

Des arbres, des buissons et du recrû sont éparpillés dans la pente boisée située au Nord du parchet En Barmaz.

11. Vionnaz

Vionnaz ; Béfeu ; Bonne Année ; Le Chêne ; Mayen ; Vallon du Torrent de Mayen ; Vallon de La Greffa ; Vallon de L'Avançon : 395–1000 m.

Le châtaignier forme des forêts dans le vallon de L'Avançon, dans le vallon du Torrent de Mayen, et de Vionnaz au Chêne. Dans la partie supérieure, du Chêne à Mayen, il se trouve réparti dans les pentes boisées et constitue des vestiges d'anciennes forêts. Dans toute la région il forme des groupes ou se trouve isolé. Il atteint la cote de 1000 m sous forme de buisson dans les pentes boisées supérieures en amont du Torrent de Mayen. Dans cette commune, les arbres s'élèvent à l'altitude de 900 m.

12. Collombey

Muraz ; Sur la Barme ; Plan des Forêts ; Carrières ; Collombey ; Les Neyres : 400 à 1000 m.

Muraz – Le châtaignier forme des forêts au S et à l'W du village sur les parchets nommés Tézet, Fours, Esserton, Croix de St-Jean, Les Planes. Il se trouve mêlé à d'autres

essences forestières de Muraz à L'Essert, ainsi qu'à Tézet et à La Rix, et constitue dans ces zones des vestiges d'anciennes forêts.

Collombey – Le châtaignier forme des forêts à Sur La Barme, à la Carrière de Collombey, au Plan des Forêts. Des arbres, des souches, des buissons et du recrû se mêlent aux essences forestières des pentes boisées de toute la zone.

Les Neyres – De belles châtaigneraies s'étendent de Monthey aux Neyres. Quelques arbres, des buissons et du recrû se trouvent disséminés dans la pente boisée située à l'W du village.

Voici le relevé du recouvrement végétal du sol d'une forêt de châtaigniers située aux Neyres sur une pente exposée au NE; altitude 620 à 650 m :

3	<i>Pteridium aquilinum</i>	1	<i>Trifolium pratense</i>
+	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	r	<i>Geranium sanguineum</i>
+	<i>Arrhenatherum elatius</i>	1	<i>G. silvaticum</i>
3	<i>Dactylis glomerata</i>	3	<i>Salvia glutinosa</i>
+	<i>Luzula nivea</i>	r	<i>Veronica latifolia</i>
8	<i>Castanea sativa</i>	3	<i>Valeriana officinalis</i>
3	<i>Ranunculus Acer</i>	+	<i>Bellis perennis</i>
1	<i>Lotus corniculatus</i>	+	<i>Hieracium murorum</i>
r	<i>Trifolium repens</i>		

Dans toute la région, le châtaignier forme des groupes. On le trouve aussi isolé. Des buissons s'élèvent à l'altitude de 1000 m dans la forêt des Fahys.

13. Monthey

Monthey; Panissièze; Foge; La Chegna; Choëx (Sex de Pomey, Les Ilettes, Le Petit Clos; Les Epenis, Condémine, Champ Bernard, Outrevièze, Le Troillet, Bertolinge, Le Sépey); Massillon: 410–1000 m.

Monthey (rive gauche de La Vièze) – Le châtaignier forme des forêts au-dessus de Monthey; plusieurs d'entre elles se situent dans des parcs. Il forme aussi des groupes. Il est très abondant à l'état sauvage dans les pentes boisées, de Monthey à Foge et à Panissièze (arbres, souches, buissons et recrû). A Foge, quelques souches et quelques buissons, vestiges d'une ancienne plantation. Un peuplement de souches à la Chegna, vestiges d'une ancienne forêt. Des buissons s'élèvent à l'altitude de 1000 m dans la forêt des Fahys.

Choëx – Des forêts de châtaigniers se rencontrent sur tout le coteau, de la plaine à Condémine (altitude 760 m). Des groupes d'arbres, des arbres isolés, des souches, des buissons et du recrû s'observent par endroits. Une pépinière est établie aux Epenis. Le châtaignier est abondant à l'état sauvage sous forme de buissons, de recrû, d'arbres et de souches dans les pentes boisées du coteau, surtout au Sex de Pomey, au-dessus des Ilettes et de Condémine. Il s'élève à l'altitude de 1000 m au-dessus du Sépey, sous forme de buissons et de recrû.

Nous avons observé une forêt à dominance de châtaigniers à l'état sauvage, peut-être une ancienne forêt abandonnée depuis longtemps, sur le coteau de Choëx, au Petit

Clos. Le recouvrement végétal du sol de cette forêt, située sur une pente forte (entre 410 et 493 m) exposée au NE, se présente ainsi :

1 et r	<i>Dryopteris austriaca</i>	+	<i>Lathyrus vernus</i>
2	<i>Poa nemoralis</i>	r	<i>Geranium Robertianum</i>
2	<i>Festuca gigantea</i>	+	<i>Oxalis Acetosella</i>
+	<i>Bromus ramosus</i>	r	<i>Euphorbia dulcis</i>
++	<i>Brachypodium silvaticum</i>	r	<i>Acer campestre</i>
+	<i>Carex silvatica</i>	1	<i>Hedera Helix</i>
2	<i>Luzula nivea</i>	2	<i>Sanicula europaea</i>
2	<i>Polygonatum multiflorum</i>	+	<i>Cornus sanguinea</i>
r	<i>Paris quadrifolia</i>	+	<i>Fraxinus excelsior</i>
r	<i>Tamus communis</i>	+	<i>Vincetoxicum officinale</i>
r	<i>Populus tremula</i>	1 et r	<i>Salvia glutinosa</i>
+	<i>Betula pendula</i>	r	<i>Veronica latifolia</i>
1	<i>Corylus Avellana</i>	+	<i>Knautia silvatica</i>
+	<i>Fagus silvatica</i>	+	<i>Phyteuma spicatum</i>
6	<i>Castanea sativa</i>	+	<i>Eupatorium cannabinium</i>
3	<i>Aruncus silvester</i>	r	<i>Solidago Virga-aurea</i>
1	<i>Rubus</i>	r	<i>Prenanthes purpurea</i>
+	<i>Prunus avium</i>		

Voici encore le relevé du recouvrement végétal du sol d'une forêt de châtaigniers située sur le coteau de Choëx, à Outrevièze, sur une pente forte (altitude 510 à 540 m) exposée au Nord :

r	<i>Athyrium Filix-femina</i>	1	<i>Rubus</i>
+	<i>Dryopteris Phegopteris</i>	+	<i>Potentilla erecta</i>
+	<i>D. Filix-mas</i>	+	<i>Anemone nemorosa</i>
3	<i>Pteridium aquilinum</i>	1	<i>Trifolium alpestre</i>
2	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	+	<i>Vicia sepium</i>
3	<i>Deschampsia flexuosa</i>	r	<i>Geranium Robertianum</i>
+	<i>Poa pratensis</i>	+	<i>Oxalis Acetosella</i>
2	<i>P. nemoralis</i>	+	<i>Veronica latifolia</i>
1	<i>Festuca pratensis</i>	+	<i>Phyteuma spicatum</i>
4	<i>Luzula nivea</i>	+	<i>Prenanthes purpurea</i>
8	<i>Castanea sativa</i>	2	<i>Hieracium murorum</i>
4	<i>Aruncus silvester</i>		

Les arbres atteignent sur ce coteau l'altitude de 910 m.

Massillon - Deux forêts. Un peuplement de souches, vestige d'une ancienne forêt. Quelques groupes d'arbres. Des souches, des buissons et du recrû parfois isolés.

14. Troistorrents

Vers Einsié; Cheseaux; Chemex; Perraye; Les Cortets; Pro Péra; Chenarlier: 460 à 900 m.

Le châtaignier forme des forêts à Pro Péra, Vers Einsié, Cheseaux et Perraye. A Charlier il se présente par groupes ou par arbres isolés. Il s'élève à l'altitude de 900 m dans les pentes boisées dominant Les Cortets. Des arbres, des souches, des buissons et du recrû sont abondants dans une pente boisée à dominance de hêtre au-dessus de Perraye, vestiges d'une ancienne forêt.

Voici le relevé du recouvrement végétal du sol d'une forêt de châtaigniers effectué à Troistorrents:

3	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	2	<i>Potentilla erecta</i>
2	<i>Dactylis glomerata</i>	3	<i>Trifolium pratense</i>
2	<i>Briza media</i>	r	<i>T. montanum</i>
r	<i>Tofieldia calyculata</i>	r	<i>Anthyllis Vulneraria</i>
3	<i>Gymnadenia conopea</i>	2	<i>Lotus corniculatus</i>
+	<i>Listera ovata</i>	1	<i>Hippocrepis comosa</i>
r	<i>Corylus Avellana</i>	+	<i>Linum catharticum</i>
7	<i>Castanea sativa</i>	1	<i>Salvia glutinosa</i>
r	<i>Quercus petraea</i>	3	<i>Asperula Cynanchica</i>
+	<i>Aquilegia vulgaris</i>	+	<i>Chrysanthemum Leucanthemum</i>
r	<i>Sorbus Aria</i>	r	<i>Carlina acaulis</i>

Dans cette commune les arbres atteignent la cote d'altitude de 840 m.

15. Massongex d) District de St-Maurice

Choëx; Champ Bernard; Les Paluds; St-Martin; Champ Bovey; Fontany; Le Moulin; La Vorpillère; Le Biolley; Davia; Les Fréneys: 410-900 m.

Le châtaignier forme de belles forêts à St-Martin, La Vorpillère, Le Biolley, Davia, Fontany, Champ Bovey, Les Paluds. Des groupes d'arbres ou des arbres isolés s'observent dans toute la région. Un peuplement de souches à St-Martin, vestige d'une ancienne forêt. Des arbres, des souches, des buissons et du recrû à l'état sauvage sont abondants dans les pentes boisées. Des buissons s'élèvent à l'altitude de 900 m jusqu'au lieu nommé Les Fréneys.

Nous avons observé une forêt de châtaigniers délaissée à La Vorpillère. Cette forêt située sur une pente faible (altitude: 560 à 590 m), dans un lieu humide, est exposée au NE. Le recouvrement végétal du sol de cette châtaigneraie se présente ainsi:

r	<i>Abies alba</i>	1	<i>Mercurialis perennis</i>
r	<i>Picea Abies</i>	+	<i>Acer campestre</i>
+	<i>Poa nemoralis</i>	r	<i>A. platanoides</i>
r	<i>Luzula nivea</i>	+	<i>Tilia cordata</i>
r	<i>Lilium Martagon</i>	+	<i>Hedera Helix</i>
1	<i>Allium ursinum</i>	r	<i>Sanicula europaea</i>
7	<i>Castanea sativa</i>	r	<i>Fraxinus excelsior</i>
1 et +	<i>Aconitum Lycoctonum</i>	r	<i>Lamium Galeobdolon</i>
1 et r	<i>Cardamine impatiens</i>	r	<i>Scrophularia nodosa</i>

1 et +	<i>Saxifraga cuneifolia</i>	+	<i>Veronica latifolia</i>
1 et +	<i>Aruncus silvester</i>	4	<i>Asperula odorata</i>
r	<i>Vicia sepium</i>	r	<i>Sambucus nigra</i>
r	<i>Lathyrus vernus</i>	3	<i>Phyteuma spicatum</i>
1	<i>Oxalis Acetosella</i>	r	<i>Prenanthes purpurea</i>
+	<i>Euphorbia dulcis</i>	1 et r	<i>Hieracium murorum</i>

Dans cette commune les arbres atteignent la cote d'altitude de 800 m.

16. St-Maurice

Forêt du Château; Le Bois Noir; Epinassey-La Liardère: 430–800 m.

Forêt du Château – Des arbres, des souches et des buissons disséminés dans la forêt. Quelques buissons dans les rochers surplombant la route cantonale.

Epinassey (Les Crêtes, La Liardère) – Une forêt. Des groupes d'arbres, des arbres isolés, des souches, des buissons et du recrû. Des arbres, des souches et du recrû sont disséminés dans les pentes boisées.

Le Bois Noir – Quelques buissons très éparpillés dans Le Bois Noir.

Dans cette commune, les arbres atteignent la cote d'altitude maximale de 790 m.

17. Evionnaz

La Rasse; Les Cornes; Chez Fraret; L'Epegna; Cadola; La Balmaz; Evionnaz: 449 à 900 m.

Des forêts de châtaigniers à La Rasse, Evionnaz, La Balmaz. Des groupes d'arbres, des arbres isolés, des souches, des buissons et du recrû dans toute la région. Dans les pentes boisées le châtaignier à l'état sauvage, sous forme d'arbres, de buissons et de recrû, est fréquent. Des buissons et du recrû atteignent la cote d'altitude de 900 m au-dessus de l'Epegna et la cote de 850 m au-dessus de La Balmaz. Les arbres atteignent la cote d'altitude de 780 m.

18. Vérossaz

Plateau de Vérossaz (Cyndey, Les Arsettes, Vers les Granges); Bassays; Vallon du Mauvoisin: 550–800 m.

Des groupes d'arbres, des arbres isolés, des souches parfois isolées dans toutes les stations. Trois arbres et cinq souches dans les rochers au-dessus du sentier qui conduit des Cases à Bassays. Sur ce même sentier un beau châtaignier. Une jeune plantation au-dessus de La Grotte aux Fées. Dans cette région, les arbres atteignent l'altitude de 760 m.

19. Collonges

Champ Petit; Le Verdan; Arbignon; Plambuis; Collonges; Planchamp; Le Mont; Les Martenaux; Le Bouet: 450–1050 m.

De belles châtaigneraies aux lieux nommés Les Martenaux, Collonges, Plambuis, Arbignon. Dans toute la région des groupes d'arbres ou des arbres isolés. A Arbignon un peuplement de souches, vestiges d'une ancienne châtaigneraie, et une plantation de jeunes

arbres. Le châtaignier (arbres, souches, buissons et recrû) est très abondant à l'état sauvage dans toutes les pentes boisées. Il s'élève à l'altitude de 1000 m au-dessus du Mont, et à l'altitude de 1050 m au-dessous de Plex sous forme de buissons. Les arbres atteignent la cote d'altitude extrême de 920 m.

20. Dorénaz

Les Sasses; Dorénaz; Le Rosel: 451–800 m.

Des groupes d'arbres et des arbres isolés derrière le village. Deux forêts et quelques groupes d'arbres au pied du mont. Un arbre dans le village devant une maison. Le châtaignier (arbres, buissons et recrû) à l'état sauvage est abondant dans la pente boisée des Sasses ainsi qu'au-dessus de Dorénaz jusqu'à l'altitude de 800 m. – Le Rosel: 28 châtaigniers environ au bord du Rhône et sur le mont. – Dans cette commune, les arbres atteignent la cote d'altitude de 800 m.

21. Vernayaz

Miéville; Le Bra; La Ciblerie; Route de Salvan; Gueuroz; Jeur Bourleya: 450–850 m.

Miéville – Un groupe de 7 arbres dans le village, une forêt au Nord du village. Les châtaigniers (arbres, buissons et recrû) à l'état sauvage s'élèvent dans la pente boisée dominant Miéville jusqu'au-dessus du lieu dit Le Bra, à l'altitude de 850 m.

La Ciblerie – Quelques arbres. Une plantation d'une centaine de jeunes arbres effectuée dans une tourbière.

Route de Salvan – Quelques châtaigniers en plaine, puis des arbres, des souches, des buissons et du recrû à l'état sauvage dans les pentes bordant la route jusqu'à la démarcation communale avec Salvan (altitude: 720 m).

Gueuroz: 640–800 m – Quelques châtaigniers dans les prés et dans le hameau. Quelques souches, vestiges d'un peuplement autrefois plus important. Des arbres, des buissons et du recrû à l'état sauvage dans les pentes boisées, dans les pierriers et dans les rochers dominant Gueuroz jusqu'à l'altitude de 800 m. Quelques buissons en aval de Gueuroz.

Jeur Bourleya: 620–800 m – Des châtaigniers à l'état sauvage (arbres et buissons) dans la pente boisée jusqu'à l'altitude de 800 m.

22. Salvan

Route de Vernayaz; La Ravoère: 652–900 m.

Route de Vernayaz: 720–860 m. – Des arbres, des buissons et du recrû disséminés dans la pente boisée jusqu'à 860 m.

La Ravoère: 652–900 m. – Des arbres, des buissons et du recrû disséminés dans la pente.

Les arbres atteignent dans cette commune la cote d'altitude de 860 m.

23. Bovernier

e) District de Martigny

Les Valettes; Vallée de Champex; Bovernier; Route du Clou; Mont Chemin; La Ravoire, Surfrête: 575–1075 m.

Les Valettes – Des groupes d'arbres, des arbres isolés, des souches, des buissons et du recrû.

Aux Valettes nous avons observé des châtaigniers distribués sporadiquement dans une forêt à dominance de mélèze située sur une pente en exposition W à l'altitude de 670 à 730 m. Voici le relevé du recouvrement végétal du sol de cette forêt:

3	Mousses	r	<i>Betula pendula</i>
r	<i>Dryopteris Filix-mas</i>	3	<i>Corylus Avellana</i>
1	<i>Asplenium Trichomanes</i>	3	<i>Castanea sativa</i>
r	<i>A. septentrionale</i>	+	<i>Silene nutans</i>
r	<i>Polypodium vulgare</i>	r	<i>Sedum ochroleucum</i>
r	<i>Picea Abies</i>	2	<i>Fragaria vesca</i>
6	<i>Larix decidua</i>	r	<i>Geum rivale</i>
r	<i>Pinus silvestris</i>	r et 1	<i>Trifolium alpestre</i>
3	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	1	<i>Vaccinium Vitis-idaea</i>
3	<i>Melica nutans</i>	3	<i>V. Myrtillus</i>
r	<i>Dactylis glomerata</i>	+	<i>Thymus serpyllum</i>
r	<i>Festuca ovina</i>	r	<i>Veronica Chamaedrys</i>
r	<i>Luzula pilosa</i>	r	<i>Galium Mollugo</i>
2	<i>L. nivea</i>	+	<i>Lonicera Xylosteum</i>
1 et r	<i>Populus tremula</i>	3	<i>Hieracium murorum</i>
3	<i>Alnus viridis</i>	3	<i>H. bifidum</i>

Bovernier – Quelques arbres et quelques souches. Des buissons et du recrû dans les pentes boisées et dans les taillis.

Vallée de Champex – Des souches, des buissons et du recrû à l'état sauvage dans les forêts et les taillis jusqu'à l'altitude de 900 m. Un arbre à Bémont à l'altitude de 800 m.

Dans la vallée de Champex le châtaignier comme buisson vit en association avec *Alnus viridis*. On observe alors le groupement végétal suivant, dont le relevé a été effectué sur une pente forte exposée à l'W, à l'altitude de 760 à 780 m.

4	Mousses	+	<i>Castanea sativa</i>
r	<i>Dryopteris Filix-mas</i>	r	<i>Sorbus aucuparia</i>
r	<i>Abies alba</i>	+	<i>Rubus saxatilis</i>
+	<i>Picea Abies</i>	2	<i>Fragaria vesca</i>
2	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	4	<i>Vaccinium Myrtillus</i>
+	<i>Luzula nivea</i>	+	<i>Veronica latifolia</i>
5	<i>Alnus viridis</i>	4	<i>Melampyrum silvaticum</i>
r	<i>Betula pendula</i>	r	<i>Lonicera Xylosteum</i>
3	<i>Corylus Avellana</i>	2	<i>Hieracium murorum</i>

La Ravoire – Des arbres isolés. Des arbres, des buissons et du recrû à l'état sauvage disséminés dans la forêt.

Surfrête: 1000–1075 m – Quelques buissons et du recrû disséminés dans la forêt.

Dans cette commune, les arbres atteignent la cote d'altitude de 840 m à La Ravoire.

24. Martigny-Combe

Planojan; Sommet des Vignes; Plan Cerisier; Les Râpes; La Fontaine; Combarigny; Le Châtelard; Le Pied du Château; Colline de St-Jean; Le Brocard; Le Borgeau: 580 à 1100 m.

Dans toutes les stations le châtaignier forme des groupes ou se présente comme arbres isolés. Il ne forme pas de forêt. Des arbres, des buissons et du recrû sont très abondants à l'état sauvage dans les pentes boisées de toute la région. Sur les pentes de l'Arpille, il atteint la cote d'altitude de 1100 m, au-dessous de Ravoire: 1040 m. Sur les pentes de Bovine et au-dessus du Borgeau il s'élève à l'altitude de 1000 m.

Un arbre à la cote d'altitude de 1000 m au lieu dit Le Châtelard dans la vallée de la Forclaz.

25. Martigny-Bourg

Mont Chemin; Chemin-Dessous; Les Ecoteaux: 480–970 m.

Le châtaignier, à l'état sauvage, est très abondant sur le Mont Chemin (arbres, souches, buissons et recrû). Il s'élève à la cote d'altitude de 780 m à Chemin-Dessous, et à la cote d'altitude de 970 m aux Ecoteaux.

26. Martigny-Ville

Mont d'Ottan; Mont Ravoire; Mont Chemin: 460–800 m.

Mont d'Ottan: 460–800 m – des châtaigniers sauvages (arbres, souches, buissons et recrû) disséminés dans tout le mont jusqu'à l'altitude de 800 m.

Mont Ravoire – Un châtaignier au-dessus de La Bâtiaz.

Mont Chemin – Sur le Mont Chemin, le châtaignier, abondant sur le territoire communal de Martigny-Bourg, se fait très rare sur le territoire communal de Martigny-Ville. Il semble ne se trouver que vers la zone de démarcation de ces deux communes et au Guerret.

27. Fully

Branson; Vers L'Eglise; Verdun; Saxé: 470–1100 m.

Branson: 550–600 m – Deux forêts. Quelques buissons dans les pentes boisées voisines.

Fully-Verdan – Une très belle forêt de plus de 1000 arbres. Le châtaignier devient moins abondant dans la partie supérieure de la forêt et sur les éboulis où le chêne (*Quercus pubescens* et *Q. petraea*) le remplacent. Des arbres, des souches, des buissons et du recrû à l'état sauvage dans les pentes boisées, de la plaine à l'altitude de 1000–1100 m.

Nous avons effectué un relevé du recouvrement végétal du sol de la grande châtaigneraie de Fully (Vers L'Eglise) située sur une pente exposée au S-SE à l'altitude de 515–630 m. Nous remarquons encore dans ce relevé la présence de quelques plantes qui s'observent souvent dans les forêts de châtaigniers de la vallée inférieure du Rhône, mêlées aux plantes xérophiles fréquentes dans le Valais central. Le recouvrement végétal du sol de cette forêt se présente ainsi:

3	<i>Agrostis alba</i>	1	<i>Trifolium arvense</i>
3	<i>A. capillaris</i>	+	<i>Astragalus glycyphyllus</i>
+	<i>Melica nutans</i>	rr	<i>Vicia pisiformis</i>
2	<i>Dactylis glomerata</i>	+	<i>V. dumetorum</i>
+	<i>Poa bulbosa</i>	+	<i>V. sepium</i>
2	<i>P. compressa</i>	+	<i>Lathyrus pratensis</i>
2	<i>P. nemoralis</i>	+	<i>Euphorbia dulcis</i>
+	<i>Festuca ovina</i>	+	<i>Acer campestre</i>
3	<i>Bromus erectus</i>	1 et +	<i>Helianthemum nummularium</i>
+	<i>Brachypodium pinnatum</i>	r	<i>Hedera Helix</i>
r	<i>Agropyron repens</i>	+	<i>Sanicula europaea</i>
+	<i>Juglans regia</i>	+	<i>Torilis arvensis</i>
+	<i>Corylus Avellana</i>	+	<i>Bupleurum falcatum</i>
8	<i>Castanea sativa</i>	+	<i>Daucus Carota</i>
r	<i>Ulmus scabra</i>	r	<i>Cornus sanguinea</i>
+	<i>Sedum ochroleucum</i>	r	<i>C. mas</i>
r	<i>Crataegus monogyna</i>	1 et r	<i>Ligustrum vulgare</i>
+	<i>Rubus</i>	+	<i>Prunella vulgaris</i>
+	<i>Agrimonia Eupatoria</i>	2	<i>Salvia glutinosa</i>
r	<i>Rosa</i>	+	<i>Satureja vulgaris</i>
r	<i>Prunus avium</i>	+	<i>Origanum vulgare</i>
1 et +	<i>Medicago minima</i>	+	<i>Thymus Serpyllum</i>
+	<i>Trifolium medium</i>	+	<i>Melampyrum silvaticum</i>
4	<i>T. pratense</i>	r	<i>Galium Mollugo</i>
		r	<i>Valeriana officinalis</i>
		+	<i>Campanula rapunculoides</i>
		r	<i>Cirsium vulgare</i>
		r	<i>Cicerbita muralis</i>

Saxé: 480–520 m – Seize châtaigniers dans les rocs de l'éboulement du 16 novembre 1939, au-dessus du village.

28. Saillon

Forêt d'Euzin: 820–960 m.

Un châtaignier. Quelques buissons et un peu de recrû disséminés dans la Forêt d'Euzin.

29. Leytron

La station se situe au lieu dit Ravoire près de Montagnon, à l'altitude de 760 à 770 m.

30. Orsières

f) District d'Entremont

Nous avons observé un très beau châtaignier au lieu nommé Chez les Giroud, carte nationale feuille 565, point 578.175/98.275, à l'altitude de 1171 m. Cet arbre atteint la

cote d'altitude la plus élevée de la vallée du Rhône. (A une altitude supérieure, dans d'autres régions, le châtaignier se présente sous forme de buissons ou de recrû.)

31. Chamoson g) District de Conthey

Le Grugnay; Azerin: 745–1020 m.

Des groupes d'arbres, des arbres isolés, des petites forêts, des souches, des buissons et du recrû. Des buissons et du recrû à l'état sauvage s'élèvent dans les pentes boisées jusqu'à l'altitude de 1020 m et des arbres jusqu'à 930 m.

32. Sion h) District de Sion

Il existe deux châtaigniers sur le coteau de Maragnenaz, l'un situé à Champsec (altitude 510 m), l'autre au lieu dit Les Fontaines (altitude 650 m). Autrefois le châtaignier était plus abondant sur ce coteau.

33. Grône i) District de Sierre

Une jeune plantation en bordure de la route Grône-Loye.

34. Montana

Corin – Dans le village, une jeune plante à l'altitude de 655 m.

35. St-Luc

Niouc – Un arbre, une souche, un buisson au-dessous du village, à l'altitude de 835 à 840 m.

36. Miège

Une jeune plantation sur la colline de La Crettaz.

37. Viège k) District de Viège

Viège; Hohbrunnen; Tälwald; Rive gauche du Vispताल: 660–1200 m.

Le châtaignier se présente par groupes ou par arbres isolés au-dessus de Viège, dans les prés. Il ne forme pas de forêt. Sur le Tälwald, au-dessus de Viège, le châtaignier est très abondant sous la forme d'arbres, de buissons et de recrû, de la plaine jusqu'à l'altitude de 1200 m au-dessous d'Hohtenn, sur le versant de la vallée du Rhône et sur le versant du Vispताल. Les arbres montent jusque vers l'altitude de 1000 m. Des greffages sont effectués sur quelques arbres. Le châtaignier est utilisé pour le reboisement de certaines zones de ce mont. Le châtaignier atteint sur ce mont la cote d'altitude la plus élevée de la vallée du Rhône. Notons que dans les autres régions du Valais le châtaignier à l'état sauvage au-dessus de 900 m est beaucoup moins abondant que sur ce mont. Quelques arbres,

buissons et recrû disséminés dans les pentes boisées de la rive gauche du Vispertal et aux abords de la route de Zeneggen jusqu'à l'altitude de 900 m.

38. Visperterminen

Staldbach; Vallon du Bächji; Unter Stalden: 680–900 m.

Staldbach – Un arbre (altitude: 680 m). Quelques buissons et un peu de recrû dans une pente boisée proche de la zone de démarcation des communes de Viège et de Visperterminen (altitude: 705–770 m).

Vallon du Bächji – Un buisson à l'altitude de 900 m.

Unter Stalden – Un brin dans le vallon du Bächji à l'altitude de 781 m.

39. Eyholz

Eyholz; Riti; Eyholzwald: 650–1000 m.

Le châtaignier forme des groupes ou se trouve isolé dans les prés au-dessus d'Eyholz et de Riti. Il forme une forêt au-dessus d'Eyholz. Des arbres, des buissons et du recrû sont éparpillés dans l'Eyholzwald jusqu'à 1000 m. Des arbres, des souches et du recrû sont abondants dans les pentes boisées situées au-dessus de Riti.

1) District de Brigue

40. Naters

Naters; Bircheggen; Unter Moos; Ober Moos; Geimen; Hegdorn; Vallée de La Massa; Massaeggen; Junkerbiel; Weingarten: 685–1000 m.

Dans cette région, le châtaignier ne forme pas de forêt, mais de petits groupes d'arbres. Partout on observe des arbres isolés. Des arbres, des buissons et du recrû sont répartis sporadiquement dans les taillis de la région. Les châtaigniers productifs s'élèvent jusqu'au-dessus d'Hegdorn, à l'altitude de 960 m environ. Ce cas ne s'observe dans aucune autre région du Valais. Les arbres s'élèvent à la cote d'altitude de 1000 m au-dessous de Geimen.

41. Birgisch

Eyholz – Une souche à 940 m, au-dessus du hameau.

42. Glis

Grossen Haus; Gamsen: 660–1000 m.

Grossen Haus (Grosshus): 660–1000 m – Le châtaignier se présente par groupes ou par arbres isolés dans les prés aux abords du hameau. Des arbres, des buissons et du recrû à l'état sauvage s'élèvent dans les pentes boisées, au-dessus de cette localité, jusqu'à 1000 m.

Gamsen: 680–705 m – Quelques arbres disséminés dans les prés. Un arbre sur le mont.

43. Brigue

Une jeune plantation en bordure de la Tunnelstrasse.

m) District de Rarogne-E.

44. Bitsch

Z'matt: Ober Ebnet: 730–830 m.

Z'matt: 730–740 m – Deux arbres.

Ober Ebnet: 820–830 m – Quelques buissons dans les taillis.

45. Mörel

Salzgebi; Grossgraben; Mörel; Vallon du Tiefen Bach: 758–1040 m.

Les châtaigniers forment des groupes ou se trouvent isolés dans les prés. Quelques arbres dans le village. En aval de Mörel, au bord de la route cantonale, se trouvent deux beaux châtaigniers, les plus gros arbres du Valais, à l'altitude de 767,9 m.

Les châtaigniers à l'état sauvage sont très abondants sous la forme d'arbres, de souches, de buissons et de recrû, dans la pente boisée au-dessus de Mörel (Mörel-Greich) à l'altitude de 920 à 1040 m – dans le Grossgraben (altitude: 960–1040 m) – et dans les pentes boisées du vallon du Tiefen Bach (altitude: 860–940 m). Pour l'étude de cette région nous avons consulté le travail de K. A. Meyer, «Frühere Verbreitung der Holzarten und einstige Waldgrenze im Kanton Wallis».

Dans cette commune, les arbres s'élèvent à l'altitude de 970 m.

46. Filet: 780–1050 m.

Le châtaignier est abondant sur presque toute l'étendue de la commune. Au-dessus de Kestenholz il forme quatre petites forêts presque pures, les seules de la région. A Halten, il atteint la démarcation communale à la cote d'altitude de 1050 m. Au-dessous de Betten, il atteint la cote de 1040 m. Partout on trouve des groupes d'arbres ou des arbres isolés. Quelques peuplements de souches, vestiges de forêts autrefois plus étendues.

Dans cette commune, les arbres s'élèvent à l'altitude de 890 m.

47. Ried (au-dessus de Mörel)

Salzgebi; Grossgraben: 960–1060 m.

Salzgebi: 960–990 m – Quelques arbres et quelques buissons dans la pente herbeuse.

Grossgraben: 1000–1060 m – Quelques buissons disséminés dans la pente boisée (carte nationale, feuille 529, point 646.125/134.350).

48. Greich

Vallon du Tiefen Bach; Pentes boisées au-dessus de Breiten: 940–1140 m.

Des châtaigniers à l'état sauvage (arbres, souches, buissons et recrû) disséminés dans la pente boisée située à l'Est de Greich, dans le vallon du Tiefen Bach, de 1000 à 1140 m. – Des arbres, des buissons et du recrû répandus çà et là dans la pente boisée située au-dessus de Breiten, de 940 à 1040 m. – Les arbres atteignent, dans cette commune, la cote de 1000 m.

49. Goppisberg

Quelques châtaigniers (arbres et buissons) disséminés dans une pente boisée située au-dessus d'Halten, à l'altitude de 1050 à 1150 m. Quelques souches dans des taillis voisins de la forêt. – Des arbres s'élèvent à l'altitude de 1120 m environ.

50. Betten

Quelques châtaigniers (arbres, buissons et recrû) dans une pente boisée située au-dessus de Filet (carte nationale, feuille 529, point 647.875/135.550), à l'altitude de 1040 à 1060 m. – Les arbres atteignent la cote de 1050 m environ.

51. Bister

Gifrisch ; Benne : 800–960 m.

Quelques buissons dans une pente boisée située à l'W de Gifrisch – Quelques arbres, buissons et recrû dans la pente boisée située au-dessus de Gifrisch, à l'altitude de 800 à 940 m. – Quelques buissons et du recrû dans la pente boisée située au-dessous de Benne, à l'altitude de 880 à 940 m. – Un arbre à Benne, à l'altitude de 960 m.

Notons encore la station de Gondo située hors de la circonscription de notre étude (voir A. B e c h e r e r, Bulletin de La Murithienne, Vol. 63).

II. Stations disparues

Villeneuve : Les stations de Clos du Moulin, Hôtel Byron, et les stations voisines dans le vignoble.

Corbeyrier : Vers Cort, Corbeyrier, stations détruites il y a environ 30 ans.

Yvorne : Vers Monthey, station détruite depuis environ 50 ans.

Aigle : Plan d'Essert, Drapel, Fontanney, Grands Champs, Crétallet, En Saurin, Larrevoin. Dans cette zone, des rejets (sous forme de buissons isolés) peuvent se trouver encore dans les taillis jusqu'à l'altitude de 800 m.

Fully : Châtaignier.

Leytron : La station située au-dessous de Montagnon.

Vex : Les châtaigniers se situaient au Château de Vex. La station a disparu il y a environ 20 ans.

Bramois : La station se situait près du village.

Grône : Deux beaux châtaigniers se situaient tout près du départ de la route qui conduit de Grône à Loye aux lieux dits Les Schalles et Tzanter. Ces deux arbres ont été abattus lors de la création de la nouvelle route de Grône-Loye.

Corin : La station se situait au-dessous et à l'Est de Corin.

Val d'Anniviers : Il faut considérer comme détruites la station de Sampelet au Sud du hameau de Fang, la station du mayen des Barmes, la station de Chippis à l'entrée du Val d'Anniviers. Ces trois stations se situaient sur la rive droite de La Navizance.

Muraz : près de Sierre.

III. Stations douteuses

Il faut considérer la présence du châtaignier comme douteuse sur l'Emsberg dans un secteur situé entre Turtmann et Unter Ems, ainsi qu'à Rütinen, au-dessus d'Agarn, et à Longeborgne dans le Val d'Hérens. Le châtaignier a été observé dans ces régions. Nos recherches n'ont cependant donné aucun résultat.

La station signalée au-dessous de Val d'Illiez par le «Catalogue de la Flore Valaisanne» de Jaccard est aussi à considérer comme douteuse, le châtaignier semblant manquer en amont de Toistorrents.

E. Généralités

I. Station et Tempérament

Dans la vallée inférieure du Rhône, du Lac Léman au Trient, le châtaignier forme des forêts sur les dépôts erratiques et sur les alluvions glaciaires.

Le châtaignier se plaît dans un sol profond et argileux, mêlé de sable et de gravier. Il ne supporte pas les sols purement calcaires ou trop humides, mais croît de préférence dans la vallée du Rhône sur les sols siliceux.

Nous avons observé des forêts de châtaigniers dans des tourbières et dans des terrains marécageux à Massillon dans le Val d'Illiez, sur le coteau de Choëx (Les Ilettes, Le Petit Clos), au-dessus de Massongex (St-Martin, La Vorpillère), à Vernayaz, à Dorénaz et au Grugnay.

Le châtaignier prospère mieux dans un climat doux et tempéré. Il n'aime pas les sols desséchés et exposés aux fortes chaleurs des coteaux du Valais central. Cependant nous avons observé des arbres et des buissons sur des pentes herbeuses très sèches dans la forêt d'Euzin au-dessus de Saillon, dans le Vispéral, et dans le Salzgebi entre Ried et Mörel. Sur ces sols secs, dont les conditions écologiques ne sont pas favorables au développement du châtaignier, les arbres ont une circonférence de 50 cm à 180 cm, et une hauteur de 6 m à 12 m.

Le châtaignier croît le plus souvent sur des pentes, rarement sur un terrain plat, dans la vallée du Rhône, dans toutes les expositions. Cependant les pentes faibles conviennent mieux à son plein développement. Il ne craint pas les lieux escarpés. On le trouve sur des rochers, sur des éboulis, et dans des précipices, mais sa croissance s'y trouve réduite.

Le châtaignier se fait très rare dans le Valais central. Il semble manquer complètement en amont de la commune de Filet sur la rive droite du Rhône, et en amont de la commune de Bister sur la rive gauche du Rhône. La limite d'extension du châtaignier dans la vallée du Rhône semble donc se trouver à la démarcation des communes de Bister et de Filet avec la commune de Grengiols, et dans un secteur sur le territoire communal de Betten situé au-dessus de Filet.

II. Considérations finales

Le châtaignier s'observe partout à l'état sauvage sur les pentes boisées dans les zones des cultures mêlé à d'autres essence forestières. Cependant le Mont Ottan sur toute son étendue, de la plaine à l'altitude de 700 m, et le Mont Chemin, surtout sur le versant de la vallée du Rhône jusqu'au-dessus du village du Guercet, de la plaine à l'altitude de 800 m, abritent beaucoup de châtaigniers sauvages (arbres, buissons et recrû). Ces deux monts, situés aux environs de Martigny, ne se trouvent pas dans la zone des cultures.

Le châtaignier s'élève très difficilement au-dessus de 700 m dans la région du Lac Léman, tandis que dans le Valais intérieur il dépasse dans la plupart des stations importantes l'altitude de 1000 m.

On constate avec regret que le châtaignier est en grande diminution dans toutes les stations de la vallée du Rhône et dans les vallées latérales. Autrefois il formait des forêts très étendues. Actuellement la plupart de ces forêts sont plus restreintes, ou il ne reste que de petits groupes de châtaigniers ou des peuplements de souches. Parfois le défoncement de certains terrains et leur transformation en terre cultivable a fait disparaître le châtaignier. En quelques endroits il ne reste que des vestiges d'anciennes forêts: des châtaigniers disséminés dans des pentes boisées de conifères et de hêtres.

Le 3 juillet 1920 déjà le Conseil d'Etat du canton du Valais prend l'heureuse initiative de soumettre les châtaigneraies au régime forestier et d'interdire toute coupe de châtaigniers sans une autorisation de l'administration forestière et un martelage préalable. Cette loi permet de protéger de belles châtaigneraies.

Nous avons observé des forêts de châtaigniers abandonnées dont le sol se peuple de pousses d'*Alnus*, de *Fagus*, de *Picea*, d'*Abies*, de *Corylus*, de *Crataegus*, de *Rosa*, de *Rubus* et de *Prunus spinosa*, et de quelques arbres forestiers: épicéa, sapin, hêtre, chêne et tilleul, dans la vallée de La Tinière, Aux Monts sur Bex, à St-Gingolph et à La Vorpillère au-dessus de Massongex.

Des châtaigniers se trouvent dans des parcs dans la région de Territet-Glion-Val Mont, à Bévieux, à St-Gingolph, au Bouveret, et à Monthey. Un arbre est planté auprès d'une maison à Dorénaç, et un autre à Fully. Un beau châtaignier se trouve sur une place à Naters, et un autre à Viège (Hohbrunnen). Quelques arbres sont plantés dans le village de Mörel.

Les plus gros châtaignier (de 6 à 8 m de circonférence) se trouvent au-dessus d'Antagnes et à Mörel, sur le talus de la route cantonale.

Au-dessus de Veytaux et au-dessus du Bouveret nous avons observé des châtaigniers dans une haie.

Nous conseillons vivement au service forestier d'encourager la réintroduction du châtaignier dans des stations dont le terrain semble favorable à cette essence, ne serait-ce que pour sauvegarder cet arbre qui a tendance à disparaître dans la vallée du Rhône, et pour embellir le paysage d'un cachet que seul le châtaignier peut donner. Nous pensons que le châtaignier devrait être planté à Martigny, au pied du Mont Ottan et au pied du Mont Chemin dans la région du Guercet, au-dessus de Leytron, à Sion sur le coteau de

Maragnenaz, à Vex (il était cultivé au début du siècle encore dans ces trois dernières stations), à Corin de la Crête, à Corin et au-dessus de Brigue.

Dans la vallée inférieure du Rhône les indigènes reproduisent plus volontiers le châtaignier à partir des rejets des souches, procédé disent-ils plus sûr qu'une plantation d'arbres provenant d'une pépinière, les jeunes châtaigniers ne supportant pas toujours la transplantation.

Dans certains terrains (régions sèches), d'après nos constatations faites dans le Valais, les bourgeois préfèrent introduire le châtaignier au moyen de rejets, lesquels sont greffés une fois qu'ils ont acquis une robustesse suffisante. Ce procédé est certainement le moyen d'assurer la réussite d'une bonne acclimatation dans des terrains où des plantations de jeunes châtaigniers en provenance de pépinières s'acclimatent mal.

Les rejets issus de souches de châtaigniers produisent des fruits déjà la deuxième année après l'abattage de l'arbre.

F. Tables du Recensement des Châtaigniers

Le tableau suivant mentionne le nombre d'arbres, de jeunes arbres, de souches, de troncs morts, de buissons et de pousses que nous avons évalué. Ces chiffres restent approximatifs et peuvent être modifiés par des coupes dues soit à la maladie, soit à des transformations de terrains (agrandissements de carrières, constructions de routes, défrichement de forêts). Le dénombrement des buissons et des recrûs reste toujours approximatif.

Tableau 1

	Arbres	Arbres de diamètre inférieur à 16 cm	Souches	Troncs morts	Buissons	Recrû (Brins et rejets)	Nombre des feuilles du Catalogue
a) District de Vevey							
1. <i>Les Planches</i>	95	5	25	8	1	6	40
2. <i>Veytaux</i>	328	14	41	31	1	26	33
b) District d'Aigle							
3. <i>Villeneuve</i>	219	51	112	28	1	57	46
4. <i>Aigle</i>	106	19	17	7	—	8	14
5. <i>Ollon</i>							
Colline de Charpigny	162	15	12	27	—	4	22
Colline de St-Triphon	18	31	31	11	1	70	5
Epesse	36	2	1	6	—	—	2
Crettex	102	9	32	19	2	2	16
Forchex	337	34	25	4	—	—	10
Antagnes	332	50	63	12	25	7	20
La Combaz	8	—	—	1	—	—	2
Ollon	50	5	6	4	—	—	4
Plan d'Essert	16	—	11	—	—	—	5
Verchiez	31	6	6	5	—	5	5
Glutières	4	—	—	—	—	—	1
Total	1096	152	187	89	28	88	92
6. Bex							
Chiètres	1217	325	420	44	14	518	42
Tour de Duin	374	68	36	37	—	31	8
Le Montet	665	92	80	19	9	16	55
Bévieux	216	8	46	2	30	44	15
Le Châtel	1	—	—	—	—	—	1
Les Monts	317	46	110	113	160	352	47
Plan Saughey	58	1	16	2	53	34	8
La Forêt	9	1	4	1	—	—	4
Le Chêne	90	20	6	2	—	—	6
L'Islon	12	—	—	—	—	—	1
Fenalet	228	9	61	55	2	11	14
Les Posses	1	—	—	—	—	—	1
Fontana-Seula	24	2	3	2	—	1	2
La Scie	8	—	—	—	—	—	1
Le Glarey	69	4	19	2	—	—	1
Prénou	361	29	33	5	—	—	5
Total	3650	605	834	285	268	1007	177
7. Lavey-Morcles							
	175	68	267	18	140	46	55
c) District de Monthey							
8. St-Gingolph							
	3590	350	595	258	70	277	131
9. Port Valais							
Le Bouveret	867	227	434	86	30	367	38
Port Valais	13	—	5	—	—	10	3
Les Evouettes	46	10	29	8	—	7	7
Total	926	237	468	94	30	384	48

Tableau No 1, suite

	Arbres	Arbres de diamètre inférieur à 16 cm	Souches	Troncs morts	Buissons	Recrû (Brins et rejets)	Nombre des feuilles du Catalogue
10. Vouvry	469	68	256	35	—	47	42
11. Vionnaz	833	338	472	102	26	138	104
12. Collombey							
L'Essert	18	4	61	1	—	—	1
Muraz	789	129	313	46	—	210	22
Sur La Barne	60	5	34	1	2	12	6
Carrières	355	185	100	11	23	23	8
La Chegna	—	46	—	—	—	—	1
Plan des Forêts	119	77	240	8	100	75	4
Collombey	17	—	—	—	—	1	4
Les Neyres	633	287	209	70	6	110	20
Total	1991	733	957	137	131	440	65
13. Monthey							
Monthey	367	219	132	7	—	37	23
Carrières	182	130	182	4	158	66	7
Foge	—	—	13	1	7	3	1
Les Fahys	15	10	8	1	20	30	1
Choëx	3364	2371	1351	256	123	496	141
Massillon	46	34	103	3	2	180	12
Total	3974	2772	1792	274	310	802	175
14. Troitorrents	580	128	182	42	3	39	30
d) District de St-Maurice							
15. Massongex	729	368	438	34	15	343	92
16. St-Maurice	205	44	235	21	17	174	79
17. Evionnaz	686	150	361	46	79	130	127
18. Vérossaz	30	20	13	3	—	4	15
19. Collonges	1573	464	1007	96	144	226	80
20. Dorénaz	389	26	65	14	3	35	9
21. Vernayaz	188	159	66	7	315	74	16
22. Salvan	12	15	—	—	12	10	2
e) District de Martigny							
23. Bovernier	63	27	51	1	47	248	73
24. Martigny-Combe	655	180	295	34	339	347	46
25. Martigny-Bourg							
Mont Chemin	102	29	74	8	5	176	205
26. Martigny-Ville							
Mont d'Ottan	52	32	22	7	11	63	12
Mont Ravoire	1	—	—	—	—	—	1
Mont Chemin	—	—	3	—	3	1	4
Total	53	32	25	7	14	64	17

Tableau No 1, suite

	Arbres	Arbres de diamètre inférieur à 16 cm	Souches	Troncs morts	Buissons	Recrû (Brins et rejets)	Nombre des feuilles du Catalogue
27. <i>Fully</i>							
Branson	73	5	11	2	—	6	3
Vers L'Eglise	955	17	23	20	82	70	6
Verdan	53	3	20	3	—	10	10
Saxé	16	2	1	—	1	19	1
Total	1097	27	55	25	83	105	20
28. <i>Saillon</i>	1	—	—	—	3	4	4
29. <i>Leytron</i>	—	—	2	4	—	2	4
f) District d'Entremont							
30. <i>Orsières</i>							
Chez Les Giroud	1	—	—	—	1	—	1
g) District de Conthey							
31. <i>Chamoson</i>	114	34	28	2	9	107	25
h) District de Sion							
32. <i>Sion</i>	2	—	—	—	—	—	2
i) District de Sierre							
33. <i>Grône</i>	—	*	—	—	—	—	1
34. <i>Montana</i>	—	—	—	—	—	1	1
35. <i>St-Luc</i>	1	—	1	—	1	—	1
36. <i>Miège</i>	—	*	—	—	—	—	1
k) District de Viège							
37. <i>Visp</i>	251	300	117	10	343	738	53
38. <i>Visperterminen</i>	1	—	—	—	6	7	4
39. <i>Eyholz</i>	211	46	60	20	91	508	86
l) District de Brigue							
40. <i>Naters</i>	296	75	220	30	20	45	170
41. <i>Brig</i>	—	*	—	—	—	—	1
42. <i>Birgisch</i>	—	—	1	—	—	—	1
43. <i>Glis</i>	27	—	3	—	3	95	20
m) District de Rarogne-E							
44. <i>Bitsch</i>	4	1	—	—	1	—	4
45. <i>Mörel</i>	90	17	135	6	54	33	57
46. <i>Filet</i>	199	16	150	21	12	27	30
47. <i>Ried</i>	4	—	—	—	5	—	5
48. <i>Greich</i>	4	4	7	—	59	18	4
49. <i>Goppisberg</i>	3	—	4	—	8	6	2
50. <i>Betten</i>	3	3	—	—	2	3	1
51. <i>Bister</i>	1	3	—	—	22	14	4

* Les arbres n'ont pas été dénombrés dans ces communes

Tableau 2

Somme totale des châtaigniers par canton et par district

	Arbres	Arbres de diamètre inférieur à 16 cm	Souches	Troncs morts	Buissons	Recrû (Brins et rejets)	Nombre des feuilles du cata- logue
<i>1. Canton de Vaud</i>							
a) District de Vevey*	423	19	66	39	1	32	73
b) District d'Aigle	5246	896	1447	438	437	1144	391
<i>Total</i>	5669	915	1513	477	438	1176	464
<i>2. Canton du Valais</i>							
c) District de Monthey	12363	4580	4768	925	600	1995	595
d) District de St-Maurice	3812	1226	2172	218	573	989	420
e) District de Martigny	1971	295	492	75	490	928	369
f) District d'Entremont	1	—	—	—	—	—	1
g) District de Conthey	114	34	28	2	9	107	25
h) District de Sion	2	—	—	—	—	—	2
i) District de Sierre	1	—	1	—	1	1	7
k) District de Viège	463	346	177	30	440	1253	143
l) District de Brigue	323	95	224	30	23	140	192
m) District de Rarogne-E	308	44	296	27	163	101	107
<i>Total</i>	19358	6620	8158	1307	2299	4615	1861

* Dans ce district ne sont dénombrés que les châtaigniers des communes des Planches et de Veytaux.

Zusammenfassung — Riassunto

Die Edelkastanie im schweizerischen Rhonetal

Den Anlaß zu vorliegender Untersuchung bot die bedrohliche Ausbreitung des Kastanienkrebses, *Endothia parasitica* (Murr.) And., in der Südschweiz während des verflossenen Jahrzehnts. Aus der Befürchtung, der Pilz könnte auf die Nordseite der Alpen übergreifen und auch andere Laubhölzer befallen, drängte sich eine Erhebung über die Verbreitung und Stammzahl der Kastanie auf. Besonders gefährdet erschienen die Innerschweiz und das Rhonetal wegen des sehr regen Verkehrs durch und über den Gotthard und den Simplon. Im Auftrag der Eidg. forstlichen Versuchsanstalt in Zürich, die sich mit den Maßnahmen zur Bekämpfung und dem Wiederaufbau zerstörter Wälder befaßt, bearbeitete der Verfasser in den Jahren 1955 bis 1957 das Rhonetal vom Oberwallis bis zum Mündungsgebiet der Rhone am obern Genfersee.

Für die Bearbeitung wurde ein Katalogblatt verwendet, das für die Innerschweiz aufgestellt wurde und das über Fund- und Standort, Höhenverbreitung, Stammzahl usw. genau Aufschluß gibt. Die Ergebnisse sind auf 2325 solchen Katalogblättern niedergelegt.

Das Areal gliedert sich in zwei Hauptgebiete: ein großes, das sich vom Genfersee rhoneaufwärts erstreckt und beim Rhoneknie um Martigny allmählich ausklingt, und ein kleineres im obern Rhonetal von Visp über Brig bis um Mörel. Dagegen tritt die Kastanie im großen, eher kontinentales Klima aufweisenden Raum von Fully bis Visp nur vereinzelt auf.

Von den 49 bearbeiteten Gemeinden entfallen 7 auf den Kanton Waadt und 42 auf den Kanton Wallis. Die Zählung ergab über 25 000 Stämme, die sich mit rund 5700 auf die Waadt und mit rund 19 300 auf das Wallis verteilen, wovon allein 12 350 auf den Bezirk Monthey entfallen. In 3 Gemeinden liegt die Stammzahl zwischen 3500 und 4000, nämlich in Bex (Waadt), St-Gingolphe und Monthey (Wallis). In den übrigen Gemeinden liegt sie unter 2000. Wiederholt steigt die Kastanie bis 1000 m Meereshöhe, und bei Visp erreicht sie 1200 m.

Die Begleitvegetation hat am untern Rhonelauf mesophilen Charakter, während im Innerwallis xerophile Arten hervortreten.

Im ganzen Verbreitungsgebiet mischt sich die Kastanie außerhalb der Fruchthaine den Wäldern und der Vegetation der Kulturzone bei. Sie ist jedoch überall im Rückgang begriffen.

Die Einzeldarstellungen der Gemeinden und ausführliche Tabellen unterrichten über das jetzige und frühere Vorkommen.

Zusammenfassung: E. Furrer

Il castagno nella vallata svizzera del Rodano

La presente indagine è stata motivata dal dilagare minaccioso del cancro del castagno-*Endothia parasitica* (Murr.) And. - nella Svizzera meridionale, durante l'ultimo decennio. Nel timore che questa epidemia potesse valicare le Alpi e colpire anche altre specie forestali, si ritenne necessaria una indagine sulla diffusione e sulla consistenza numerica dei castagni. Apparivano minacciate soprattutto la Svizzera interna e la vallata del Rodano, dato il fitto traffico attraverso il Gottardo e il Sempione. Per incarico dell'Istituto federale di ricerche forestali, che si occupa dei provvedimenti di lotta e della ricostituzione delle foreste distrutte, l'Autore esaminò, dal 1955 al 1957, la vallata del Rodano, dal Vallese superiore alla foce del Rodano nel Lemano.

Per i rilievi fu utilizzato il foglio catalogabile già impiegato per lo stesso lavoro nella Svizzera centrale; su 2325 fogli catalogabili sono iscritti i dati relativi alla località, alla stazione, alla distribuzione altimetrica, al numero degli alberi, ecc.

L'area di diffusione si suddivide in due regioni principali: l'una, assai grande, che dal Lemano risale la vallata del Rodano e lentamente si perde presso Martigny, dove il Rodano svolta bruscamente; l'altra, più piccola, da Visp sopra Briga fin verso Mörel, nel Vallese superiore. Nel grande spazio di clima piuttosto continentale tra Fully e Visp il castagno compare invece solo sporadicamente.

Su 49 comuni presi in esame 7 sono vodesi e 42 vallesani. Il censimento rilevò più di 25 mila alberi, di cui circa 5700 nei Comuni vodesi e 19 300 in quelli vallesani; nel solo

distretto di Monthey se ne contarono ben 12 350 e nei Comuni di Bex (Vaud), S. Gingolphe e Monthey (Vallese) da 3500 a 4000. In nessun altro Comune se ne contarono più di 2000. La distribuzione altimetrica del castagno oltrepassa a più riprese i 1000 m s. m. e presso Visp raggiunge i 1200 m.

La vegetazione che accompagna il castagno nella valle inferiore del Rodano ha carattere mesofilo, mentre nel Vallese centrale predominano le specie xerofile.

In questa vasta area di diffusione, il castagno, a prescindere dai castagneti da frutto, si distribuisce nei boschi e si consocia alla vegetazione delle zone coltivate. Dappertutto la sua consistenza numerica è in fase regressiva.

La descrizione, comune per comune, e le esaurienti tabelle illustrano l'attuale diffusione del castagno e quella di una volta.

Trad.: A. Dell'Ambrogio

Bibliographie

Abbréviation: Bull. Murith. = Bulletin de la Murithienne, Société valaisanne des sciences naturelles.

Becherer A. – Florae Vallesiacae Supplementum – Mém. Soc. helv. sc. nat. Vol. 81, 1956.

Becherer A. – Floristische Beobachtungen im Wallis – Bull. Murith. Vol. 63, 1945–1946, p. 131.

Binz A. et Thommen E. – Flore de la Suisse – Deuxième édition, 1953.

Bouet Max – La vaudaire du Bas-Valais et Lac Léman – Bull. Murith. Vol. 66, 1949, p. 14–20.

– L'insolation en Valais – Bull. Murith. Vol. 65, 1947–1948, p. 82–94. – La pluie en

Valais – Bull. Murith. Vol. 67, 1950, p. 1–22. – Le foehn en Valais – Bull. Murith.

Vol. 68, 1951, p. 54–84. – Le brouillard en Valais – Bull. Murith. Vol. 69, 1952, p. 1–9.

– L'orage en Valais – Bull. Murith. Vol. 70, 1953, p. 9–24. – Brise de vallée et tem-

pérature – Bull. Murith. Vol. 71, 1954, p. 56–61. – Contribution à la géographie phy-

sique du Valais – Bull. Murith. Vol. 73, 1956, p. 10–24.

Closuit R. – Etude sur la répartition du châtaignier (*Castanea sativa* Miller) dans le Valais –

Bull. Murith. Vol. 74, 1957, p. 77–88.

Decoppet Maurice – Le châtaignier et sa dispersion dans la Vallée du Rhône. – Mono-

graphie manuscrite, 1901.

Furrer Ernst – Die Edelkastanie in der Innerschweiz. Mitteilungen der Schweiz. Anstalt für

das forstliche Versuchswesen, Vol. 34/3, 1958.

Horwitz L. – Contribution à l'étude des cônes de déjections dans la vallée du Rhône. Bull.

Soc. vaudoise des sc. nat. Lausanne, Vol. 47, 1911, p. 215–330.

Jaccard H. – Catalogue de la Flore valaisanne – Nouv. mém. Soc. helv. sc. nat. Vol. 34, 1895.

Kasthofer Ch. – Le guide dans les forêts – Tome premier – Vevey, 1830, p. 109–112.

Marietan I. – Les éboulements de la Cime de l'Est des Dents du Midi en 1926 et le Bois Noir

– Bull. Murith. Vol. 44, 1926–1927, p. 67–93.

Maurizio Anna – Walliser Honigtypen – Bull. Murith. Vol. 64, 1946–1947, p. 38–51.

Meyer Karl Alfons – Frühere Verbreitung der Holzarten und einstige Waldgrenze im

Kanton Wallis, I bis IV. Mitteilungen der Schweiz. Anstalt für das forstl. Versuchswesen,

Vol. 26–28 u. 31, 1950 bis 1952 u. 1955.

Onde Henri – Au pays du Haut Rhône – Bull. Murith. Vol. 73, 1956, p. 25–43.

Recueil des Lois, Décrets et Arrêtés du Canton du Valais concernant l'économie forestière.

Uttinger H. – Les précipitations en Suisse 1901–1940. – Annexe: carte pluviométrique de la

Suisse au 1/500 000, Assoc. suisse pour l'aménagement des eaux, Zurich, 1949.